

L'actu. transfrontalière

Le magazine #07

Rétrospective

Juillet-Déc. 2024



Dans les
territoires
— P02

Événements
de la MOT
— P16

France /
Bilatéral
— P24

Europe /
International
— P30

La doc.
— P38



DANS LES TERRITOIRES

RAPPORT DE LA MISSION CONFIEE À FRANÇOIS DECOSTER

Pour une gestion transfrontalière des inondations

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Suite aux inondations dans les Flandres intérieures en novembre 2023 et janvier 2024 ayant nécessité l'activation du plan «MAGETEAUX» (voir notre fiche projet*), le Président de la République a confié à François Decoster, Maire de Saint-Omer, une mission d'analyse des pratiques et politiques de prévention et de gestion des crues chez nos voisins. Le rapport vient d'être publié. Quid du transfrontalier ?

Une partie du chapitre 3 concernant les « actions et axes de progrès » est dédiée au renforcement de la coopération transfrontalière. Après un rappel de l'historique des précédentes coopérations, le rapport met en avant la voix du Ministère néerlandais des Infrastructures et de la Gestion de l'eau, qui a souhaité souligner « l'importance des coopérations transfrontalières dans la prévention des inondations fluviales et la gestion des crises ». Les candidatures de la Région Hauts-de-France ainsi que du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie au statut d'observateur de l'Union Benelux+ devraient permettre de renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau, tout comme la signature, le 3 avril, d'une feuille de route de coopération entre la Région Hauts-de-France et les Pays-Bas. Plus généralement, la qualité particulière de l'eau comme « un sujet de coopération



© Projet Mageteaux / Romy Vanhooren

prioritaire » ainsi que l'importance des groupes de travail ont été soulignées.

Cette section aboutit à la neuvième recommandation : « Accentuer les coopérations transfrontalières dans la gestion de l'eau et la prévention des inondations pour développer le partage des bonnes pratiques et les réflexes de gestion commune des crises ». La dixième recommandation concerne quant-à-elle la mise en place d'une nouvelle institution « chargée [...] du portage politique de l'anticipation du changement climatique ». Une institution que le rapport préconise d'articuler avec les comités de bassin, le gouvernement flamand montrant

lui-même un intérêt « pour des coopérations transfrontalières entre les autorités qui seront en charge ».

Plus généralement, le « plan Sigma50 », mis en place pour la première fois en 1977 en réaction à une inondation majeure causée par une onde de tempête en 1976 sur le bassin transfrontalier de l'Escaut en France, en Belgique et aux Pays-Bas, est cité en exemple. Il est également précisé que des exercices de stress test doivent être entrepris dans une démarche transfrontalière.

[* Plus d'infos](#) →

Lancement d'un projet transpyrénéen pour fédérer les services d'urgences

PUBLIÉ EN JUILLET 2024



Le premier comité de pilote du projet SA-URG (Support Sanitaire opérationnel de réponse à l'Urgence transpyrénéenne),

financé par le programme européen POCTEFA, s'est tenu les 13 et 14 juin 2024 à Bayonne. Il vise à améliorer les soins de santé en cas d'urgence et de catastrophe grâce à la coopération entre les régions frontalières et au renforcement des capacités opérationnelles tout au long de la chaîne pyrénéenne. Il réunit le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse, Navarrabiomed (services techniques et scientifiques du gouvernement de Navarre), le Sistema d'Emergències Mèdiques (organisation des urgences de Catalogne),

le Servicio Aragonés de Salud (service de santé du Gouvernement d'Aragon) et le Centre Hospitalier de la Côte Basque. Le projet a notamment permis de créer des outils mobiles de prise en charge des victimes en cas de catastrophe sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées.

[Plus d'infos](#) →

Le programme POCTEFA : un questionnaire concernant les obstacles à la coopération transfrontalière

PUBLIÉ EN JUILLET 2024



Le programme POCTEFA a lancé un questionnaire destiné aux habitants du territoire afin d'identifier les obstacles frontaliers qui les affectent dans leur vie quotidienne.

[Plus d'infos](#) →



Horizon #1 La mise en route - De beginjaren

Eurometropolis Lil...
99 abonnés

S'abonner

3

Partager

Une série documentaire sur l'Eurométropole Lille- Kortrijk-Tournai

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

A l'occasion de son quinzième anniversaire, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a souhaité interroger l'ensemble des parties prenantes pour retracer l'histoire du GECT et esquisser ses horizons futurs : «élus, partenaires, techniciens, membres de la Société Civile... ils ont tous répondu présents pour revenir, sur l'histoire de l'Eurométropole».

Les trois premiers épisodes sont à découvrir sur la chaîne YouTube de l'Eurométropole.

[Plus d'infos](#) →

Frontières maritimes : le Dunkerquois regarde vers les côtes anglaises

PUBLIÉ EN JUILLET 2024



Le 17 juin, la MOT et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont co-organisé une «Journée Trans-Mer du Nord» visant à lancer une réflexion prospective, interne au territoire

dunkerquois dans un premier temps, autour de la coopération avec l'Angleterre voisine. Dans une logique de pluridisciplinarité, cette journée a réuni autorités portuaires, écoles d'art et de design, archives municipales, agences d'attractivité locales offrant à la réflexion collective des approches et des visions complémentaires sur la coopération à travers le détroit. A cette occasion, la MOT a proposé une «rétrospective de la prospective» pour replonger au début des années 2000, où des travaux très approfondis avaient été réalisés pour promouvoir une intégration du marché de l'emploi et pour stimuler la mobilité transfrontalière de part et d'autre de ce bras

de mer séparant le Kent des côtes du Nord de la France. L'atelier animé par la MOT a permis d'élaborer des pistes d'actions autour des coopérations en matière de transition écologique, culturelles et linguistiques, ainsi qu'en matière de développement économique. Les prochaines étapes de la démarche consisteront à élargir cette réflexion en impliquant, en premier lieu, les élus locaux et, dans un deuxième temps, les partenaires anglais.

[Plus d'infos](#) →

La première fête des Alpes pour célébrer la coopération entre la Savoie et la Vallée d'Aoste

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



Le 1^{er} septembre, le Département de la Savoie et la Vallée d'Aoste ont organisé la première Fête des Alpes au col du Petit-Saint-Bernard.

Cet événement fut l'occasion de célébrer l'amitié transfrontalière et d'annoncer les grandes lignes de la coopération : «cette fête constitue le futur de notre coopération transfrontalière, pour bâtir des projets importants pour notre agriculture, et notre tourisme, avec nos amis piémontais et savoyards», a souligné lors de l'événement, Renzo Testolin, président de la Région autonome de la Vallée d'Aoste.

A noter : l'assemblée générale 2025 de la MOT se tiendra en juin à l'occasion de la Fête des Alpes (à l'invitation du Syndicat du Pays de Maurienne et du Département de la Savoie en collaboration avec la Conférence des Hautes Vallées) !

[Plus d'infos](#) →

Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

PUBLIÉ EN JUILLET 2024



© P. Sitmweiss / EMS

Le 19 juin, la MOT a été invitée à intervenir lors du Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, présidé par Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg. Suite à une présentation de l'appui apporté par la MOT à l'Eurodistrict, membre du réseau depuis 2013, les Conseillers, réunis au Pavillon Joséphine de Strasbourg, ont pu interpellier la MOT sur les perspectives de collaborations communes pour la seconde moitié de l'année. Au-delà de l'organisation de la "European Mobility Expo", qui aura lieu du 1^{er} au 3 octobre 2024 et dont la séquence "Quel modèle de transport public pour faciliter la mobilité transfrontalière ?" sera consacrée au transfrontalier, le Conseil a insisté sur le rôle de plaidoyer que lui permet l'association. La tenue du Borders Forum les 2 et 3 décembre 2024, sera

l'occasion pour les élus du territoire d'interpeller les instances nationales et européennes sur des enjeux concrets, tels que la portée limitée des "clauses d'expérimentations" introduites par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Cette intervention au Conseil de l'Eurodistrict a été couplée avec la tenue de la permanence MOT trimestrielle à Strasbourg, réunissant l'Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, qui a accueilli cette réunion partenariale.

[Plus d'infos](#) →



© Région Grand Est

Une première rame transfrontalière Régionalis entre la France et l'Allemagne !

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024

Franck Leroy, président de la Région Grand Est, et Winfried Hermann, ministre des Transports du Bade-Wurtemberg, ont dévoilé le 27 août 2024 la première rame transfrontalière Régionalis France-Allemagne (TFA).

Le matériel roulant qui sera mis en œuvre sur les dessertes transfrontalières dans le cadre du protocole de coopération entre la Région Grand Est et les Länder porte sur une flotte de 30 rames, pour laquelle une version transfrontalière France-Allemagne

a été développée : Régionalis TFA. Ces rames rouleront à compter d'octobre 2024 sur le réseau français et à l'été 2025 sur le réseau allemand, une fois leur homologation obtenue. A compter de l'été 2025, les nouvelles rames remplaceront le matériel actuellement exploité sur les lignes de et vers le Bade-Wurtemberg : Strasbourg-Offenbourg et Mulhouse-Müllheim. En parallèle, la Région Grand Est et le Land de Bade-Wurtemberg travaillent à la mise en place d'interfaces pour l'échange automatisé des données d'horaires. Ainsi, les citoyens pourront consulter les connexions dans la région voisine via leur application locale respective.

Grâce à un investissement de 388 millions d'euros, 30 nouvelles rames seront mises en service entre octobre 2024 et mi-2025. Elles circuleront à l'Ouest sur les lignes reliant Metz à Trèves, Metz à Sarrebruck et Strasbourg à Sarrebruck, et à l'Est pour connecter les rives alsaciennes, palatines et badoises du Rhin, notamment Strasbourg et Karlsruhe, ainsi que la ligne Mulhouse-Fribourg et Strasbourg-Offenbourg.

[Plus d'infos](#) →

Grand Genève : une vision territoriale transfrontalière pour 2050

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024

Réunie à Nyon ce 2 juillet 2024, l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève a posé les bases de sa «Vision territoriale transfrontalière pour 2050». Entamée il y a près de deux ans, la démarche a donné la parole à toutes les parties prenantes du territoire - institutions, entreprises et société civile - pour répondre aux différents scénarii de croissance de son bassin de vie transfrontalier. Son objectif est de construire le territoire de demain en assurant la cohérence de la localisation des futurs logements, des emplois, des équipements publics, ou encore de la construction d'infrastructures

de mobilité dans une perspective de neutralité carbone. Les principaux axes de la Vision territoriale sont notamment la transition écologique (grâce à la Charte «Grand Genève en transition»), l'accompagnement des mobilités durables, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation des ressources naturelles et l'établissement de nouvelles coopérations pour lutter contre les inégalités sociales et les pénuries de main d'œuvre.



[Plus d'infos](#) →

Renforcement de l'accès aux soins pour les habitants du bassin de vie transfrontalier Sarre-Moselle

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



© Stephan Heit / Regionalverband Saarbrücken

Avec la signature le 18 septembre 2024 du troisième avenant de la convention MOSAR, c'est une nouvelle étape de franchise dans la coopération transfrontalière en matière de santé entre la Moselle et la Sarre. Pour la première fois, des patients allemands hospitalisés dans les cliniques «Klinikum Saarbrücken» et «SHG-Kliniken Volklingen» pourront accéder aux services de médecine

nucléaire de l'hôpital Robert-Pax de Sarreguemines, en France.

[Plus d'infos](#) →

Renouvellement du Mémorandum entre la Communauté Pays basque (FR) et la Communauté Autonome Basque (ES)

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024



Jean-René Etchegaray, Président de la Communauté Pays basque et Imanol Pradales, le nouveau Président de la Communauté Autonome Basque ont formulé le souhait de renouveler le lundi 7 octobre le mémorandum qui lie les deux institutions depuis le 7 octobre 2019.

Leur coopération se matérialise par le déploiement de nombreux projets transfrontaliers : l'élaboration d'un cahier des charges commun transfrontalier pour l'AOP Cidre basque, l'aménagement du pôle d'échanges multimodal à Hendaye, la journée de la diaspora organisée pour la première

«StatRhena» prévoit la création d'une plateforme en ligne de données statistiques à l'échelle du Rhin supérieur

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024

La création d'une nouvelle plateforme en ligne, baptisée StatRhena, a été annoncée par le programme Interreg du Rhin supérieur lors de son dernier comité de suivi. Son objectif : «permettre une mise à disposition homogène, sous forme numérique, de données statistiques vérifiées officiellement et comparables des régions du Rhin supérieur. Les offices statistiques des trois pays coopéreront dans le cadre de ce projet pour offrir des données qualitatives et cohérentes sur un grand nombre de thématiques». Le soutien du programme Interreg : un peu plus de 200 000€ pour 3 ans à compter du 1^{er} août 2024.

[Plus d'infos](#) →

Rencontre partenariale du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Le 1^{er} octobre 2024, la Collectivité européenne d'Alsace organisait à Strasbourg, sa 4^{ème} rencontre partenariale consacrée au Schéma alsacien de coopération transfrontalière. Réunissant plus de 200 partenaires des trois frontières, cette rencontre proposait pour la première fois des ateliers d'échanges entre les participants. Dans ce cadre, Aurélien Biscuit, secrétaire général de la MOT a animé un atelier qui a proposé un retour d'expériences d'un autre territoire transfrontalier. L'occasion d'accueillir deux représentants de l'Espace Catalan transfrontalier : Eva Doya Le Besnerais, déléguée du Gouvernement

de Catalogne en France, et Nicolas Garcia, vice-président du département des Pyrénées-Orientales et vice-président de la MOT. Un atelier où les participants, nombreux, ont pu notamment échanger sur les initiatives prises par les partenaires catalans pour favoriser l'implication des habitants dans leur stratégie et leurs projets transfrontaliers.

[Plus d'infos](#) →



© CEA

Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié : les espaces alpins transfrontaliers à l'honneur

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Les sujets frontaliers s'invitent à l'édition 2024 du Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié, rendez-vous annuel des géographes francophones. Aux côtés du thème de l'année, «Terres», occasion d'approfondir le défi du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et ses implications, le territoire invité de l'édition 2024 était un espace macro-régional familier au réseau de la MOT : celui de l'Arc Alpin.

Avec les Alpes à l'honneur, de nombreuses conférences ont exploré des sujets transfrontaliers spécifiques à ce massif, parmi lesquels :

- **Les «traversées alpines»**, au cœur du système productif européen, et actuellement confrontées aux épreuves des fermetures temporaires des passages (tunnel du Fréjus, du Gothard, de Tende, du Mont-Blanc...). Ces sujets, qui seront au cœur de l'AG MOT de l'été 2025 en Maurienne / Savoie, révèlent notamment l'importance des choix et des cadres nationaux dans le report modal, en mettant en lumière une différence saisissante entre la frontière franco-suisse et franco-italienne en matière de répartition route-rail.
- **Une rétrospective autour de la définition du tracé de la frontière**

franco-italienne, avec un héritage indissociable de celui des Etats de Savoie et de Sardaigne.

- **Une conférence intitulée «le Mont-Blanc est-il français ou italien ?»**, cartes, Traités et archives historiques à l'appui, prouvant que la réponse est plus compliquée qu'on le croit. Malgré la dispute et quelques tensions au cours des dernières années, la candidature UNESCO conjointe témoigne de la capacité des acteurs locaux à dépasser cette controverse.

- **Un zoom sur les étapes transfrontalières du Tour de France**, dont le tracé franchit souvent les frontières avec la Suisse et l'Italie.

- **Un exposé et une cartographie détaillée sur les conséquences des flux migratoires à la frontière franco-italienne** sur la vie des habitants des hautes vallées, depuis la «re-frontiérisation» que l'on observe à partir de 2015.

Au-delà des défis spécifiques aux Alpes, le FIG 2024 a aussi été question :

- **des enjeux transfrontaliers propres à la région Grand Est lus au prisme des finances publiques ;**



- **du possible impact de la loi ZAN sur le Grand Genève et notamment sur la partie suisse de cette agglomération transfrontalière**, qui s'accompagne désormais d'une remise en question du modèle genevois d'«exportation des besoins en logement du côté français de la frontière».

Le thème choisi pour la prochaine édition sera «Pouvoir» : le verbe, le nom commun, l'action de faire, la volonté. Rendez-vous donc les 3, 4, et 5 octobre 2025.

[Plus d'infos](#) →



L'Hôpital transfrontalier de Cerdagne fête ses dix ans !

Le Ministère de la Santé français a accueilli le 26 septembre dernier, la clôture de l'exposition commémorative du 10^{ème} anniversaire de GECT de l'Hôpital de Cerdagne – premier hôpital transfrontalier créé en Europe. L'événement a réuni plusieurs autorités sanitaires et politiques dont la nouvelle ministre française ministre de la Santé et de l'accès aux soins, Geneviève Darrieussecq, et Jean Castex, ancien Premier ministre de la France. La nouvelle ministre a souligné à cette occasion que «le GECT hôpital de Cerdagne est un exemple de coopération dont l'Europe

a besoin, notamment dans le domaine de la santé, pour relever les défis actuels. Cette initiative a non seulement amélioré l'accès aux soins dans la région, mais est également devenue un modèle pour d'autres zones transfrontalières.» Cette exposition commémorative a représenté «un jalon important dans le cadre des célébrations des 10 ans de l'Hôpital de Cerdagne, et les festivités doivent se poursuivre tout au long de l'année avec de nouvelles activités visant à souligner l'importance de ce modèle de coopération sanitaire transfrontalière».

[Plus d'infos](#) →

Les dix propositions transfrontalières de la FEDRE

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Une étude sur «l'effet-frontière» sur le pourtour de la Suisse, conduite par la FEDRE (Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe), formule dix propositions dans des domaines comme la fiscalité (chômage des frontaliers), la culture, la santé ou la mobilité.

A noter qu'elle propose «d'approfondir la proposition de la MOT d'une carte de sécurité sociale transfrontière pour les résidents d'une zone déterminée». A noter également sur les indemnités chômage des frontaliers : «Les cotisations d'assurance chômage sont payées en Suisse par les frontaliers, mais c'est leur pays, non récepteur de ces recettes, qui doit supporter l'essentiel

de la lourde charge des prestations. De cette anomalie européenne, la Suisse n'est pas responsable, mais elle se trouve dans la situation de l'assureur qui encaisserait des primes sans payer les sinistres. Le fait que ce soit un règlement de l'Union Européenne qui conduise à cette choquante situation, ne doit pas empêcher de discuter de la forme à trouver pour que la Suisse procède



Une journée d'études sur les «bassins de vie transfrontaliers» à Metz

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Le 26 septembre, la Chaire «Urbanisme et Aménagement Durables» de l'Université de Metz a organisé une journée d'études pluridisciplinaire sur les «bassins de vie transfrontaliers» réunissant près de 150 participants à la Faculté de Droit de Metz et en ligne. Juristes, géographes, sociologues, historiens mais aussi praticiens se sont succédés tout au long de cette journée afin de mieux appréhender les multiples défis des bassins de vie transfrontaliers. Forte de l'expérimentation qu'elle a menée en 2023-2024, la MOT a été sollicitée à deux niveaux : Aurélien Biscuit, secrétaire général, a présidé et modéré une première table-ronde sur le concept de bassins de vie transfrontaliers; puis elle a eu l'honneur de prononcer les propos conclusifs de cette journée. Une initiative à saluer, et augurant de possibles coopérations futures entre la MOT et la chaire UAD.

[Plus d'infos](#) →



à un juste transfert à l'organisme assumant le paiement des allocations, des montants des cotisations correspondantes.» Il s'agit de pistes de réflexion que la FEDRE va tester, affiner, compléter, corriger et préciser dans les mois à venir.

[Plus d'infos](#) →



Vers un aménagement de l'aire fonctionnelle transfrontalière, à la frontière franco-luxembourgeoise ?

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Le 4 novembre 2024 s'est tenue à Luxembourg la conférence «Aménager l'aire fonctionnelle transfrontalière», organisée conjointement par l'AGAPE, la MOT et le Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché, réunissant plus de 80 participants.

Alors que le PDAT (Programme Directeur d'Aménagement du Territoire) du Luxembourg adopté en 2023 prévoit jusqu'à 154 000 travailleurs frontaliers supplémentaires d'ici 2050, quelle est la capacité des territoires frontaliers français, belges et allemands à soutenir ce développement et accueillir ces nouveaux frontaliers tout en assurant leur propre développement ? Quels sont les impacts et enjeux en termes d'aménagement pour les territoires de l'aire fonctionnelle de Luxembourg ?

La première séquence a permis de mettre les ambitions du PDAT à l'épreuve des réalités locales. Les différentes interventions ont mis en avant la nécessité de mieux prendre en compte les prévisions de développement du Luxembourg dans les documents de planification territoriale français, et surtout

le besoin d'une planification transfrontalière afin d'évaluer et prendre en compte la capacité d'accueil des territoires frontaliers au Luxembourg afin d'éviter une future crise du développement.

Ces enjeux ont ensuite été mis en perspective avec l'expérience du Grand Genève, avec la présentation de sa «Vision Territoriale Transfrontalière», pour montrer l'intérêt, au-delà des enjeux partagés, d'élaborer un schéma de planification territoriale transfrontalier, et de débattre de la façon dont cela pourrait être reproduit à l'échelle de l'aire fonctionnelle de Luxembourg.

Enfin, une dernière séquence a débattu des opportunités et enjeux d'un aménagement transfrontalier : à quelles échelles, avec quelle gouvernance et pour répondre à quels objectifs un schéma d'aménagement transfrontalier pourrait-il voir le jour ? Parmi les éléments à retenir :

- L'intérêt de construire collectivement une vision partagée et équilibrée du développement territorial de l'aire fonctionnelle luxembourgeoise, qui tienne

compte des enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et de cohésion sociale qui contraignent le développement des territoires frontaliers.

- La nécessité de coopérer et penser l'aménagement du territoire transfrontalier à une échelle de travail intermédiaire entre la Grande Région et les espaces locaux de coopération, afin de prendre en compte les enjeux métropolitains de l'aire fonctionnelle.

Plusieurs pistes de travail concrètes ont ainsi été proposées : l'élaboration d'un schéma d'aménagement franco-luxembourgeois qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine CIG ; une coopération accrue en termes de données, notamment pour l'élaboration de perspectives transfrontalières ; et l'expérimentation de projets pilotes transfrontaliers développant des outils d'aménagement adaptés aux enjeux du territoire transfrontalier (ex : réhabilitation de friches transfrontalières).

[Plus d'infos](#) →

France-Allemagne : une taxe poids lourds pour «rééquilibrer le trafic» de part et d'autre

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Le 21 octobre 2024, les élus de la collectivité européenne d'Alsace (CEA) ont voté à l'unanimité la mise en place d'une taxe poids lourds pour le trafic en transit.

Elle sera applicable dès 2027 sur les routes et autoroutes non concédées dont la collectivité a récupéré la gestion dans le cadre de la loi «Alsace» de 2019. Baptisée «R-Pass», elle s'élèvera à 0,15 euro par kilomètre pour les camions de plus de 3,5 tonnes circulant sur l'axe nord-sud (A35 et A36) et sur deux autres routes reliant cet axe à l'Allemagne.

L'objectif est de «rééquilibrer le trafic de transit entre l'Allemagne et la France», depuis que l'Allemagne a instauré en 2005 une taxe poids lourds (LKW Maut) qui a entraîné un report significatif de camions en transit sur l'axe routier Nord Sud alsacien. Cette tendance s'est accentuée depuis le début de l'année 2024 du fait d'une augmentation



© iStock / deepblue4you

importante (+80%) de la LKW Maut allemande. Selon Frédéric Biery, cette hausse de la taxe allemande a provoqué une augmentation de trafic «de près de 20% les six premiers mois» et de «30%» en août et septembre sur le réseau autoroutier nord-sud alsacien». Selon la CEA, sur l'ensemble des options de taxations (vignettes, péage et taxe), la taxe kilométrique poids lourds est ressortie

comme la solution la plus appropriée au territoire.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et d'une étude d'impact. La CEA a par ailleurs annoncé qu'elle «accompagnera l'économie alsacienne dans cette transition».

[Plus d'infos](#) →

Santé franco-suisse : quelles propositions pour améliorer la pénurie de soignants côté français ?

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Le 18 octobre 2024 s'est tenu un colloque franco-suisse sur les ressources humaines



du secteur de la santé, organisé par le Ministère français de la Santé et de l'accès aux soins et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la Confédération suisse. Son objectif : faire dialoguer des représentants des professionnels de santé et des administrations, ainsi que des parlementaires et élus locaux des territoires situés à la frontière franco-suisse. Un premier temps d'échange a dressé un état des lieux des tensions sur les ressources humaines dans le secteur

de la santé sur la frontière. La pénurie de personnels soignants se trouve exacerbée dans les territoires frontaliers tels que le Genevois français en raison de la proximité avec la Suisse. En effet, l'attractivité salariale ainsi que la croissance démographique et le coût de la vie croissante engendrés par cette proximité augmentent la pression sur les ressources humaines disponibles dans le secteur médical. Les conséquences de cette pression sont importantes et impactent négativement l'offre de soins sur le versant français.

Une seconde séquence a mis en exergue les stratégies et démarches de fidélisation des personnels soignants expérimentées de part et d'autre de la frontière, avec des actions mobilisant plusieurs leviers : démarches de revalorisation et de promotion de la formation, travail sur des dispositifs de logement ou de garde d'enfants pour les personnels soignants ou encore amélioration de la qualité du management... Enfin, une dernière séquence a exploré les complémentarités et perspectives

de coopération franco-suisse à approfondir dans le secteur de la santé. Plusieurs leviers ont été débattus par les participants et intervenants, à l'instar des propositions de Christian Dupessey, Maire d'Annemasse et président de la MOT : financement transfrontalier des Instituts de Formation en Soins Infirmiers, expérimentation de dispositifs adaptés en matière de logement, solidarité transfrontalière dans le secteur de la santé en temps de crise ou encore développement de nouveaux parcours de soins transfrontaliers (oncologie pédiatriques, urgence psychiatriques...).

[Plus d'infos](#) →



Double peine pour des salariés de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne ?

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Alors que l'hôpital franco-espagnol vient de fêter ses 10 dix ans, un article de France 3 Régions nous apprend que le fisc espagnol réclame aux 32 salariés de l'hôpital de s'acquitter d'impôts en Espagne, alors que ceux-ci sont déjà assujettis à l'impôt en France.

Une double imposition difficile à comprendre et un nouvel obstacle à surmonter pour cette structure pionnière en Europe.

[Plus d'infos](#) →

Retour sur les avancées du projet Observ'Alp à Turin

PUBLIÉ PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

Les partenaires d'Observ'Alp se sont réunis à Turin en décembre 2024 pour discuter des premiers résultats du projet et de ses suites. Le projet, financé par le programme Interreg ALCOTRA, vise à mettre en place le premier système d'observation, de partage de données territoriales et de services numériques entre territoires frontaliers, et plus particulièrement entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco.



L'un des moments forts de ces rencontres a été la présentation d'un «portrait de territoire» du bassin franco-italo-monégasque, illustré par six cartes, un travail collectif réalisé notamment par les partenaires du projet Città metropolitana di Torino et la Métropole Nice Côte d'Azur, en étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Azuréenne. Ces cartes, qui seront publiées dans une brochure, mettent en lumière des indicateurs variés tels que l'indice de jeunesse, la taille des ménages ou encore l'occupation des sols, soulignant ainsi les spécificités de ce territoire transfrontalier. Le projet avance également sur d'autres axes, notamment le Work Package 3.3 «Un territoire plus innovant, compétitif

et inclusif» et le Work Package 4, consacré au stockage ouvert des données et les expérimentations transfrontalières. Dans le cadre de ce dernier, les partenaires monégasques ont présenté un simulateur de tsunami innovant permettant de prévoir les effets des risques naturels sur le littoral afin de mieux y répondre. Le 6 décembre, c'est le «Comité d'Intelligence Collective» (CIC) du projet qui s'est réuni. Une présentation du Syndicat du Pays de Maurienne sur les indicateurs climat-météorologiques et la prévention des risques naturels a montré que l'harmonisation et le partage des données sont des enjeux majeurs le long de la frontière franco-italienne, au-delà même du territoire d'Observ'Alp.

Suite à cette réunion, deux comités techniques composés des partenaires Observ'Alp, dédiés respectivement à la collecte et à la constitution des données transfrontalières et à leur stockage ouvert, ont permis des échanges approfondis sur les enjeux et les suites du projet, notamment une importante réflexion sur la pérennité du projet et le travail nécessaire pour maintenir une base de données sur le long terme. Les prochaines réunions du Comité de pilotage et du CIC se tiendront au printemps 2025 en Ligurie, avec l'ambition de poursuivre cette dynamique collaborative.

[Plus d'infos](#) →

CONFÉRENCE ANNUELLE DU PROJET ALCOTRAITÉ :

La frontière franco-italienne, obstacle ou opportunité ?

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

Le projet a livré ses premiers résultats ! Découvrez la synthèse de la consultation en ligne qui met en lumière les défis et opportunités rencontrés par les citoyens et acteurs des deux côtés de la frontière.



La frontière franco-italienne est souvent associée à des difficultés et problématiques de différente nature, rendant souvent difficile l'émergence de véritables «bassins de vie transfrontaliers», tel que le Traité du Quirinal l'envisage. C'est précisément dans cet esprit que le 26 novembre dernier s'est tenu à Turin l'événement annuel du projet Alcotraité, à l'occasion de l'anniversaire de la signature du Traité du Quirinal.

Le célèbre Musée de l'Automobile a accueilli plus de 70 participants enthousiastes de prendre part à un événement de haut niveau avec la participation de représentants des Régions partenaires, de professeurs universitaires et d'experts, prêtant une oreille attentive aux témoignages d'expériences de coopération territoriale européenne structurées.

Lors de la première table ronde, modérée par le directeur général de la MOT, Jean Peyrony, les professeurs universitaires et les experts ont apporté des contributions visant à comprendre la nature des relations transfrontalières bilatérales entre la France et l'Italie. L'article 10 du Traité du Quirinal introduit un modèle innovant dans les



relations entre les deux pays afin de mieux prendre en compte les interdépendances entre les populations vivant le long de la frontière. Pour être surmontés, les défis et les obstacles encore existants (en matière par exemple de transport en commun ou de santé) nécessitent une forte volonté et l'engagement des acteurs à la fois régionaux et gouvernementaux.

A cet effet, la MOT a présenté les résultats de la consultation en ligne lancée durant l'été : ils offrent une «photographie» détaillée des obstacles et des besoins transfrontaliers exprimés par les citoyens et par les acteurs territoriaux français et italiens. Les transports, l'accès aux services de santé, la protection de l'environnement, les difficultés linguistiques, l'accès aux opportunités de formation et d'emploi au-delà de la frontière, et les questions administratives/normatives, représentent les principaux obstacles auxquels les individus font face dans leur pratique quotidienne de la frontière. Les résultats serviront de base aux prochaines étapes du projet, qui prévoient notamment trois ateliers territoriaux visant à instaurer un dialogue multi-niveaux.

Enfin, la deuxième table ronde et les témoignages des expériences de coopération structurée ont permis au public de découvrir les projets «Meilleure gouvernance de la coopération – ISO1» qui se développent sur la frontière et qui fréquemment partagent des défis communs avec le projet Alcotraité.

Fin 2025, un nouveau rendez-vous marquera la clôture du projet Alcotraité.

[Plus d'infos](#) →

L'Alliance Transfrontalière des Alpes du Sud a présenté sa feuille de route

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

L'«Alliance Transfrontalière des Alpes du Sud», annoncée en février 2024 par la Métropole Nice Côte d'Azur, la Province d'Imperia et la Province de Cuneo, a présenté sa feuille de route le 29 novembre 2024 à Nice. Cette alliance vise à renforcer la coopération entre les territoires français et italiens, notamment en promouvant un «espace de vie commun des Alpes du Sud, comme un élément clé de l'intégration européenne pour les habitants du territoire». Elle détaille des objectifs concrets sur des thématiques prioritaires comme les transports et la mobilité, le développement durable et la gestion des risques climatiques, la gestion de l'eau, l'accès aux services publics, la coopération sociale et sanitaire et la promotion du bilinguisme.

Pour Christian Estrosi, maire de Nice, président de la Métropole Nice Côte d'Azur : «avec cette feuille de route concertée, nous allons proposer des solutions communes pour la défense des intérêts et le bien-être



des habitants, qu'ils soient français ou italiens! Cette Alliance des Alpes du Sud va nous permettre de parler d'une voix commune pour mener des actions de sensibilisation auprès des instances nationales, intergouvernementales et européennes, afin de débloquer des fonds pour réaliser des projets pour nos citoyens.

La prochaine étape sera l'installation de la première présidence tournante de l'Alliance par la Métropole Nice Côte d'Azur, à Nice au printemps 2025».

[Plus d'infos](#) →

2^{ème} «Symposium de la coopération franco-italienne» : un nouveau GECT de proximité

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025



Le samedi 30 novembre s'est tenu la 2^{ème} édition du «Symposium de la coopération franco-italienne», organisé par la Communauté d'Agglomération de la Riviera française à Menton.

Les échanges ont mêlé analyses détaillées et recommandations concrètes, ouvrant de nouvelles perspectives pour la coopération transfrontalière autour

de 3 tables rondes dédiées aux implications locales du Traité du Quirinal, puis aux enjeux des territoires frontaliers en matière d'infrastructures de transport, de transition écologique, de développement économique et de tourisme. Cette 2^{ème} édition a également proposé une réflexion sur le futur GECT de proximité (dont les statuts ont été déposés fin 2024) qui constitue une nouvelle étape pour le renforcement des relations transfrontalières locales, en intégrant la société civile et les acteurs économiques dans le processus de coopération.

Selon le maire de Vintimille, Flavio Di Muro : «Ce que nous attendons, ce sont des choses concrètes. Nous sommes presque en 2025 et il y a encore des problèmes de l'après-guerre non résolus. Il faut débloquer l'inertie des gouvernants lointains. [...] Ce n'est pas juste une question de relation

entre collectivités locales, mais bien d'appartenance des populations respectives. Le 12 décembre sera signée la convention tripartite pour l'école de Vintimille : on va éduquer les jeunes aux deux langues. Ça doit partir des jeunes générations pour remonter aux administrés.»

[Plus d'infos](#) →



Mission A-MONT : une nouvelle stratégie transfrontalière pour les Alpes du Nord

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

La fin de l'année 2024 a marqué le démarrage d'une nouvelle mission pour la MOT : portée par la Région Piémont en tant que chef de file, l'initiative A-MONT (Accord-cadre transfrontalier montagne) vise à renforcer les dynamiques de coopérations territoriales entre la France et l'Italie dans les Alpes du Nord.

A-MONT a pour objectif de définir une stratégie transfrontalière pour les territoires de montagne partagés entre le Piémont, la Vallée d'Aoste et la Savoie. Les premières thématiques prioritaires qui ont émergé au cours de ces premiers mois d'analyses sont les transports, les infrastructures, l'attractivité et la jeunesse. Ces axes reflètent les besoins des zones alpines frontalières,

notamment en matière de connectivité et de développement durable.

Lors des premières phases de l'étude, la MOT a réalisé une cartographie des territoires concernés, qui intègre à la fois un périmètre central et une zone d'influence élargie, ainsi qu'une analyse cartographique des dynamiques territoriales ayant marqué la dernière décennie afin d'identifier les forces et les défis propres à cet espace transfrontalier très spécifique par sa géographie.

Les partenaires du projet (Régione Autonoma Valle d'Aosta, UNCEM, Fondation Émile Chanoux et le Département de la Savoie), ont convenu d'intensifier leur collaboration en partageant des données et en impliquant des acteurs clés à la démarche. Cette mission vise également à développer les synergies avec d'autres projets Interreg de l'axe «Meilleure Gouvernance», tels qu'Observ'Alp ou Alcotraité.

Bien que la mission ait été retardée par des nombreux obstacles administratifs transfrontaliers, les analyses pilotées par la MOT avancent en lien étroit avec l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et le Politecnico di Torino (Dipartimento Interateneo di Scienze, Progetto e Politiche del Territorio). Une réunion impliquant le niveau politique est prévue à Turin fin février, avant d'élargir les réflexions en associant d'autres acteurs du territoire.

[Plus d'infos](#) →

Les résultats de l'étude «Vision 360° du Massif du Jura» disponibles

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025



© iStock / kodachrome25

ce travail a pu être restitué de manière complète aux membres de la commission Permanente du Comité de Massif du Jura le 16 décembre 2024.

Cette étude ambitieuse, qui vise à renforcer les nombreuses dynamiques d'échange et de partenariat sur un périmètre inédit, est consultable librement sur le site de la MOT.

[Plus d'infos](#) →

Depuis mars 2023, le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif du Jura et la MOT se sont engagés dans la réalisation d'une étude territoriale transfrontalière à l'échelle du Massif franco-suisse.

Cette démarche est née de la volonté d'une meilleure prise en compte de la proximité du Massif avec la Suisse dans un souci de cohérence du projet de territoire porté par le Commissariat (le Schéma Interrégional du Massif du Jura) et de sa déclinaison financière (le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions).

Après une première phase de diagnostic participatif jusqu'à l'été 2023, la MOT a organisé trois ateliers thématiques en septembre 2023 :

- Le 19 septembre à Morteau, une première journée a porté sur le renforcement de l'économie du massif transfrontalier. Après la présentation d'un diagnostic économique,

les participants français et suisses ont pu échanger sur les sujets de l'industrie et du tourisme.

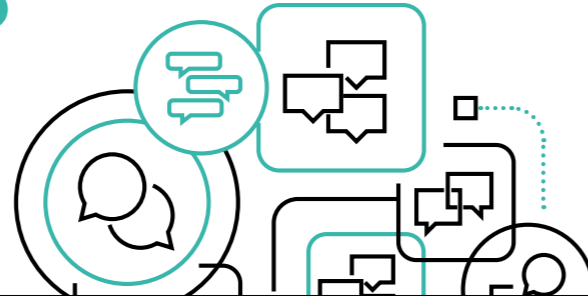
- Le 20 septembre, au Stade Nordique des Tuffes, ont été mis en avant les thèmes de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, avec la présentation d'un diagnostic environnemental et deux ateliers sur la ressource en eau et la filière-bois.

- Le 26 septembre à Gex, une journée a été consacrée à l'attractivité et la qualité de vie dans le Massif, avec trois ateliers sur les mobilités, le foncier et la santé.

Cette deuxième phase de l'étude, consacrée aux ateliers thématiques, s'est conclue sur un atelier transversal de restitution organisé le 15 novembre 2023 dans la commune suisse du Chenit, située en Vallée de Joux. Cette rencontre a permis de restituer le diagnostic présenté lors de ces ateliers thématiques et de prioriser la cinquantaine de pistes d'actions évoquées.

En vue d'aboutir à des préconisations et des pistes d'actions concrètes, la MOT a ensuite produit 12 fiches-actions prioritaires pour le Commissariat de Massif lors du premier semestre 2024. Pour la première fois,

ÉVÉNEMENTS DE LA MOT



Expérimentation «bassins de vie transfrontaliers» : retour sur notre webinaire de restitution

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Le webinaire du 5 juin a permis de valoriser et mettre en perspective les résultats de l'expérimentation à travers le partage d'expérience des partenaires ayant pris part à cette dernière.

Un premier temps d'échange a porté sur le processus d'identification des bassins de vie transfrontaliers développé par la MOT durant l'expérimentation. Les partenaires ont pu témoigner de l'intérêt de travailler sur des représentations cartographiques afin de contribuer à la connaissance de leur territoire transfrontalier et au changement de regard sur ces derniers, tout en soulignant les limites que représente le manque de données statistiques et cartographiques à l'échelle transfrontalière.

Le second temps d'échange a permis de mettre en lumière les enjeux partagés auxquels sont confrontés les bassins de vie transfrontaliers, ainsi que les pistes d'actions qui ont été explorées avec les cinq sites pilotes. Les témoignages des partenaires ont ainsi démontré la complexité des enjeux auxquels sont confrontés les bassins de vie transfrontaliers, tout en exposant la diversité d'actions possibles pouvant être mises en œuvre pour répondre aux enjeux de chaque territoire.

Enfin, une séquence conclusive a permis d'ouvrir la discussion avec une mise en perspective des enjeux des bassins de vie transfrontaliers par l'Ambassadeur aux coopérations transfrontalières Philippe Voiry et le Directeur de la MOT, Jean Peyrony.

Retrouvez l'étude et l'enregistrement de la séance.

[Plus d'infos](#) →



Assemblée générale

A Dunkerque, le réseau de la MOT soutient une Europe de la cohésion par-delà les frontières !

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



Plus d'une centaine d'acteurs venus de l'ensemble des frontières françaises se sont réunis à Dunkerque à la frontière franco-belge, les 17 et 18 septembre 2024, à l'occasion de l'assemblée générale de la MOT, à l'invitation de ses adhérents : la Communauté urbaine de Dunkerque, le Département du Nord et l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

L'événement a été l'occasion de mettre en lumière la richesse et la singularité de la coopération transfrontalière sur le littoral franco-flamand, tout en réaffirmant l'importance et la coopération face aux défis communs des territoires de frontières ! A l'heure où certains pays comme l'Allemagne renforcent le contrôle de leurs frontières, le Président de la MOT, réélu pour trois ans, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse et Président du Pôle métropolitain du Genevois français, a souligné « la nécessité de découpler la force politique pour soutenir une Europe de la coopération et de la cohésion par-delà les frontières ».

RETROUVEZ :

Le communiqué de presse

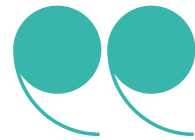
Les fiches projets des visites de terrain et notre reportage photos.

[Plus d'infos](#) →



« Il faut promouvoir la coopération dans le débat citoyen car la montée des extrêmes est une inquiétude qui se constate le long des frontières. Le développement d'une citoyenneté transfrontalière reste l'objectif premier, car ce n'est pas en fermant les frontières comme le fait l'Allemagne aujourd'hui que les problèmes de migrations seront résolus. Faire cela, c'est fragiliser l'espace Schengen, et mettre en difficultés le quotidien des citoyens et des milliers de travailleurs frontaliers des bassins de vie transfrontaliers. »

Christian Dupessey, PRÉSIDENT DE LA MOT, MAIRE D'ANNEMASSE, PRÉSIDENT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS



Départ d'Aurélien Biscuit, secrétaire général de la MOT



Chers adhérents, cher réseau, chers tous, Après plus de cinq ans et demi passés dans notre association, unique et indispensable pour les acteurs de la coopération transfrontalière, je quitterai mes fonctions le 4 novembre prochain au soir, après une dernière conférence co-organisée avec l'agence d'urbanisme AGAPE et le Ministère luxembourgeois du logement et de l'aménagement. Merci à toutes et tous pour ces 67 derniers mois, à Jean Peyrony pour sa confiance et à tous mes collègues avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler (je sais qu'ils prendront le relais avec brio), à Christian Dupessey et aux membres du Bureau pour leur engagement, leur écoute et leur bienveillance, et à vous toutes et tous chers membres de la MOT et compagnons de la cause

transfrontalière. Merci aussi pour vos mots lors de notre Assemblée Générale à Dunkerque et au-delà, ils m'ont énormément touché. J'ai eu à cœur au cours de ces années de faire entendre la voix de vos territoires partout où cela était possible, et de faire de la MOT un outil toujours plus proche de vous et toujours plus opérationnel, pour répondre à la promesse faite par son propre nom. J'espère vous avoir été utile.

Le 5 novembre, je rejoindrai l'un de nos adhérents, la Région Grand Est, pour prendre les fonctions de Directeur de la cohésion des territoires. N'ayez aucun doute, je n'oublierai pas que la cohésion des territoires se joue aussi par-delà les frontières ! Ce n'est donc qu'un au revoir. Aurélien.

Prise de position de la MOT en faveur des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) transfrontaliers

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Représentée par sa vice-présidente Brigitte Torloting, vice-présidente de la Région Grand Est, la MOT a participé à la Conférence GART-UTPF «Quel modèle de transport public pour faciliter la mobilité transfrontalière ?», lors du Salon «Eu Mobility Expo» qui se tenait cette année à Strasbourg. L'occasion pour la MOT de présenter sa prise de position, menée avec Objectif RER Métropolitains, sur la dimension transfrontalière des projets de SERM.

Que ce soit pour travailler, étudier, ou faire ses courses, les territoires transfrontaliers font face depuis plusieurs années à une augmentation continue des flux quotidiens. Dans ce contexte, les pouvoirs publics, en lien avec leurs partenaires de l'autre côté de la frontière, s'attachent à développer une

offre de transport répondant aux besoins de ces habitants frontaliers.

Incarnation récente de cette «mobilité du quotidien», les SERM étaient au cœur de tous les débats lors de cette édition.

Présente à la table-ronde, Jeanne Barseghian, Présidente de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a insisté sur l'importance d'avancer, sur son territoire, sur la question de la tarification, de l'harmonisation et, plus largement, de la facilitation de la mobilité transfrontalière pour les usagers. Afin d'éviter des «situations absurdes» tels que des tickets payés plus chers selon la station d'achat, l'Eurodistrict va réunir ses habitants pour parler de ces difficultés,

en amont du lancement d'une étude sur une «communauté tarifaire transfrontalière».

L'Eu Mobility Expo a également été l'occasion pour la MOT de participer à un atelier animé par la Société des Grands Projets (SGP) sur les SERM transfrontaliers, en zoomant sur le travail entrepris jusqu'à présent par les SERM de Mulhouse-Bâle, Lorraine-Luxembourg, Strasbourg (REME), ainsi que par le SERM Hauts-de-France, en lien avec les autorités belges voisines.

[Plus d'infos](#) →



La MOT pilote d'atelier aux rencontres de la FNAU à Saint-Omer

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

À l'invitation de son partenaire, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), la MOT a piloté une journée d'atelier dans le cadre de la 45^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme qui se déroulait à Saint-Omer du 9 au 11 octobre 2024. Organisée par un adhérent du réseau MOT, l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer, cette édition portait sur la thématique des «espaces publics».

L'atelier piloté par la MOT a réuni une vingtaine de participants sur trois questions liées aux «Espaces publics transfrontaliers» :

- Comment appréhender l'espace public lorsque celui-ci se situe physiquement de part et d'autre d'une frontière ?
- Peut-on s'inspirer des pratiques de nos voisins flamands en matière d'aménagement d'espaces publics ?
- Quelle vision européenne des politiques urbaines (et territoriales !) partage-t-on au-delà des frontières ?

UNE VISITE DE TERRAIN À SAUTE-FRONTIÈRE

Guidés par l'équipe de la MOT pour répondre à ces questions, les participants ont d'abord

rejoint la frontière franco-belge afin de visiter un ancien poste-frontière («Callicanes») dont la requalification a fait l'objet d'un projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen («Qualicanes»), puis le village transfrontalier d'Abéele, dont la rue principale coïncide avec la frontière, ainsi que son jardin transfrontalier.

LA DIMENSION EUROPÉENNE DES POLITIQUES URBAINES ET TERRITORIALES

Une visite de la ville d'Ypres, jumelée avec la ville de Saint-Omer, a ensuite permis aux participants de se laisser inspirer par les pratiques flamandes d'aménagement des espaces publics et d'observer les bénéfices de l'échange de bonnes pratiques entre voisins européens. Puis la journée s'est conclue par une discussion entre perspective.brussels, structure ayant porté les activités du volet «politiques urbaines» de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2024, et l'Initiative Urbaine Européenne, instrument de la politique de cohésion européenne permettant de financer des solutions innovantes aux défis urbains européens.

[Plus d'infos](#) →

TROIS POINTS DE PLAIDOYER POUR CHAQUE NIVEAU D'ACTION

À l'issue de l'atelier, les participants se sont accordés sur la défense d'un plaidoyer basé sur les enseignements tirés de la journée :

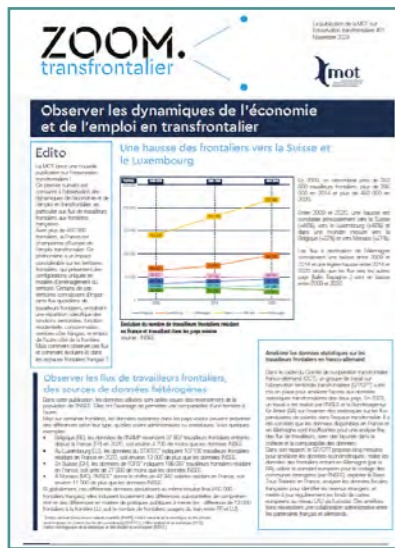
- Au niveau local : renforcer les échanges européens entre agences d'urbanisme et structures équivalentes pour un meilleur transfert de bonnes pratiques d'aménagement au bénéfice des territoires, y compris transfrontaliers, et de leurs citoyens.

- Au niveau national : renforcer la mise en lien des agences d'urbanisme situées en contexte transfrontalier en créant un groupe de travail «transfrontalier» au sein de la FNAU (avec appui de la MOT).

- Au niveau européen : renforcer la dimension urbaine et territoriale de la politique de cohésion dans les espaces non-métropolitains et périphériques, tels que les territoires transfrontaliers.

La MOT lance «Zoom transfrontalier», sa première publication sur l'observation transfrontalière !

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024



Dans le cadre de sa mission d'analyse et de soutien des territoires frontaliers, la MOT lance une nouvelle série de publications dédiée à l'observation transfrontalière. Ce premier numéro est consacré à une question essentielle : les dynamiques de l'économie et de l'emploi en contexte transfrontalier, et plus précisément les flux de travailleurs frontaliers aux frontières françaises.

Avec plus de 450 000 travailleurs frontaliers, la France se hisse en tête des pays européens en matière d'emploi transfrontalier. Ce phénomène a un impact significatif sur les territoires frontaliers, qui se distinguent par des configurations uniques en matière d'aménagement. Certains de ces territoires enregistrent de forts flux

quotidiens de travailleurs, ce qui entraîne une répartition spécifique des fonctions territoriales : côté français, on observe des fonctions résidentielles, de consommation et de services, tandis que le travail se concentre de l'autre côté de la frontière.

Mais comment observer et suivre l'évolution de ces flux dans les espaces frontaliers français ? Cette publication explore les méthodologies et les données disponibles pour mieux comprendre ce phénomène et ses effets sur le territoire. a été questionné, à l'appui d'une participation accrue des usagers à la conception des politiques transfrontalières.

[Plus d'infos](#) →

Borders Forum

Entretien avec Gabrielle Halpern

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Lors du Borders Forum 2024, la MOT a eu l'honneur d'accueillir Gabrielle Halpern, philosophe et spécialiste du concept d'hybridation. Ses travaux interrogent les frontières intellectuelles, sociales et politiques qui structurent nos sociétés. Avec cet entretien, Gabrielle Halpern a offert un avant goût des discussions des deux tables rondes de la première journée de l'événement.



En quelques mots, qui êtes-vous et sur quoi porte votre travail ?

Docteur en philosophie, diplômée de l'Ecole Normale Supérieure, j'ai travaillé au sein de différents cabinets ministériels avant de co-diriger un incubateur de startups. Aujourd'hui, je suis philosophe à plein temps, si j'ose dire et, parallèlement à mes travaux de recherche et aux conférences que je fais partout dans le monde, j'accompagne des entreprises, des institutions publiques, des associations ou encore des collectivités...

Un profil un peu hybride, n'est-ce pas ? L'hybridation, justement, c'est le thème de mes travaux de recherche depuis près de 15 ans. On ne se réveille pas un beau matin en décidant de consacrer sa vie à un tel sujet ! Je dirais que l'hybridation est la grande question de ma vie, - je suis née dans une famille un peu hybride, faite de cultures multiples - et j'ai forgé peu à peu cette philosophie au regard du monde : nos sociétés crèvent des cases dans lesquelles on s'enferme et on enferme les autres. Il y a les jeunes et les personnes âgées, la ville et la

campagne, les métiers manuels et les métiers intellectuels, les startups, les agriculteurs, les artisans. A force de penser le monde d'une manière catégorielle et de coller des étiquettes sur tout, nous entretenons des frontières absurdes et artificielles entre les générations, les territoires, les métiers... Il est temps d'apprendre à hybrider les mondes !

Comment définiriez-vous le concept d'hybridation et en quoi est-il central dans votre réflexion philosophique ?

Pour que chacun comprenne, je définis « l'hybridation » par le fait de créer des ponts entre les mondes, de rapprocher des métiers, des territoires, des arts, des sciences, des secteurs qui peuvent sembler différents, voire contradictoires et ainsi créer quelque chose de nouveau : de nouveaux usages, de nouvelles sciences, de nouveaux métiers, de nouveaux modèles, des nouveaux territoires... De nouveaux mondes, en somme. Le monde de l'immobilier s'entremêle avec le monde sanitaire pour repenser les logements du futur ; le secteur automobile se rapproche de l'architecture pour repenser les usages de la voiture de demain qui sera conçue comme une autre pièce de la maison ; les musées se rapprochent des laboratoires de recherche et des parcs d'attraction pour être accessibles à tous et pour ne pas être seulement des lieux du passé, mais aussi des lieux où l'on invente l'avenir. De nouveaux partenariats provoquant des innovations de rupture voient le jour. Il y a de très nombreux signaux faibles d'hybridation autour de nous, témoignant à mes yeux, de ce que l'hybridation pourrait bien être la grande tendance du monde qui vient.

Le centaure, mi-homme et mi-cheval, est au cœur de ma philosophie de l'hybridation, puisqu'il est hybride par excellence. La mythologie grecque nous le présente comme un être monstrueux et j'ai voulu,

au contraire, déconstruire cette image et le repenser d'une manière positive : et si le centaure était une figure inspirante pour l'avenir ? Être un centaure, c'est-à-dire avoir un pied dans plusieurs mondes, n'est pas le luxe de quelques-uns, tout le monde peut devenir un centaure, il suffit d'être curieux de tout ce qui n'est pas soi ! Ce sont ces trois prix Nobel d'économie qui n'étaient pas économistes et qui ont renouvelé l'économie : Elinor Ostrom, John Nash et Daniel Kahneman ! C'est ce directeur d'hôpital qui a créé un théâtre pour les malades au sein de l'établissement, c'est cet enseignant qui propose à ses élèves d'apprendre l'orthographe en écrivant des lettres pour les personnes âgées dans la maison de retraite à côté, ce sont ces collectivités locales - rurales et urbaine - qui décident de collaborer à travers un contrat de réciprocité, c'est ce chef d'entreprise qui a transformé son usine de métallurgie en résidence d'artistes et qui a mis au point de nouveaux alliages avec eux, c'est cet artiste plasticien qui a créé avec des ingénieurs et des chercheurs un point de dentelle servant de tuteur au corail pour qu'il se régénère, c'est cette startupeuse qui, grâce à l'intelligence artificielle, reconstruit la filière horticole française en mettant en relation les producteurs et les fleuristes...

Pour que ce ne soit pas une simple « juxtaposition » d'activités ou une simple « diversification », mais une véritable « hybridation », il faut qu'il y ait « métamorphose réciproque » de chacun, de ses méthodes, de ses savoir-faire, de son approche. L'avenir appartiendra à ceux qui savent se remettre en question et voir dans l'altérité une promesse de salut.

Vous parlez souvent de l'importance de briser les catégories. Comment cette démarche pourrait-elle, selon vous, remodeler les coopérations

transfrontalières et encourager des initiatives hybrides entre des pays ?

En effet, si notre rationalité était très utile au début de l'histoire de l'humanité pour développer les sciences et mieux comprendre le monde qui nous entoure, force est de constater que notre rationalité s'est rigidifiée au fil des siècles au point de transformer notre cerveau en usine de production massive de cases où nous enfermons tout et tout le monde. Cette pensée du monde catégorielle a des implications terribles notamment dans le domaine territorial, car elle contribue à mutiler ce que l'on appelle les « bassins de vie ». Je pense que demain toute entreprise, association, collectivité, territoire sera évalué selon sa capacité à hybrider et à s'hybrider, c'est-à-dire à imaginer des « mariages improbables » avec d'autres acteurs du territoire et avec d'autres territoires. Autour du vieillissement, de l'entrepreneuriat, de la formation, de la culture, du soin, de l'énergie, il y a mille partenariats locaux à entreprendre entre institutions, associations, entreprises, collectivités de part et d'autre des frontières. Les « contrats de réciprocité » entre collectivités sont par exemple des outils sous-utilisés, à mon sens. Il nous faudra par ailleurs réinventer nos modèles de gouvernance pour aller vers une forme de gouvernance partagée, ce qui va nécessiter de la part de chacun de sortir de son petit intérêt particulier. L'hybridation est une éthique de la relation à l'Autre et si un pays est comme un être humain, alors l'éthique de la coopération transfrontalière pourrait être revisitée à l'aune de cette philosophie du centaure... Rendez-vous le 2 décembre pour en parler plus précisément !

[Plus d'infos](#) →

Congrès des maires de France - Point-info : «Faire du transfrontalier une chance pour nos communes»

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Avec la participation du président de la MOT, Christian Dupessey, maire d'Annemasse, président du Pôle métropolitain de Genevois français, ce point-info a été co-présidé par :
- Florian LECOULTRE, maire de Nouzonville (08), vice-président de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole
- Sébastien POPULAIRE, maire de Touillon-et-Loutelet, (26) vice-président de la communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs

En s'appuyant sur des exemples pratiques, le «point-info» a permis de montrer comment les maires et présidents d'EPCI ont fait pour transformer une frontière, une réussite de leurs politiques de développement local. Quels types de projets ; avec quels acteurs ; quels freins et obstacles à lever : association des citoyens ... autant de questions pour établir des bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer.



[Plus d'infos](#) →

Borders Forum

Résultats du Borders Forum 2024 : un «Cross-border deal» pour nos territoires transfrontaliers ?

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025



Les 2 et 3 décembre, ce sont plus de 300 participants qui se sont réunis à la Cité Internationale Universitaire de Paris, à l'occasion de la troisième édition du Borders Forum, organisé par la MOT.

Avec **Gabrielle Halpern**, philosophe et spécialiste du concept d'hybridation, dont les travaux interrogent les frontières intellectuelles, sociales et politiques qui structurent nos sociétés, les deux premières tables-rondes ont permis de débattre avec des intervenants de haut-niveau sur ces questions : comment redonner la confiance pour développer la citoyenneté européenne et transfrontalière et aller vers un «peuple transfrontalier» en 2050 ? Quelle «souveraineté» à partager par-delà les frontières. Quelle solidarité entre territoires transfrontaliers, et comment penser autrement les politiques publiques ?

confiance en l'Europe ! Les résultats ont été présentés en séquence conclusive aux représentants des institutions nationales et européennes.

Nos plus vifs remerciements à l'ensemble des participants venus nombreux, tous les intervenants et nos partenaires :

- La Commission européenne
- Le Programme ESPON
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Borders in Globalization (University of Victoria)
- Trans-Missions.

[Plus d'infos](#) →



[Le Cross-border deal](#) →

Webinaire

«Petites villes, ruralités et territoires de montagne en zone frontalière»

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

Le 18 décembre 2024, une quarantaine de participants se sont réunis à l'occasion du webinaire organisé par la MOT et l'ANCT, en partenariat avec les programmes Petites villes de demain, Villages d'Avenir et Avenir Montagnes.

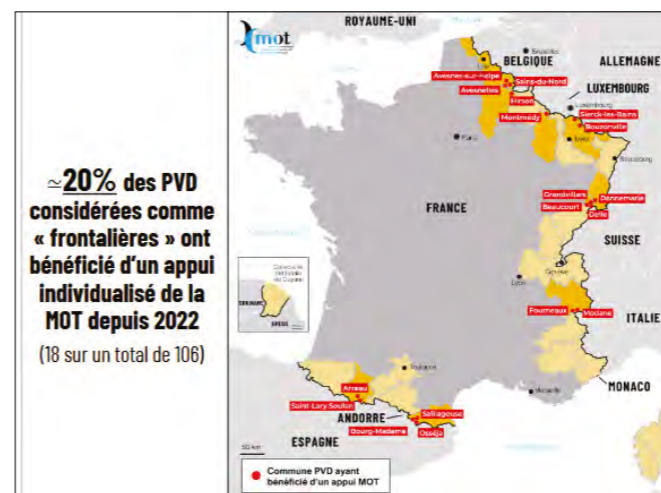
Ce webinaire à destination des acteurs des petites villes, zones rurales et zones de montagne frontalières a rempli plusieurs objectifs :

- Identifier quels territoires transfrontaliers sont concernés par les programmes de l'ANCT.
- Présenter des retours d'expérience de coopérations réussies.

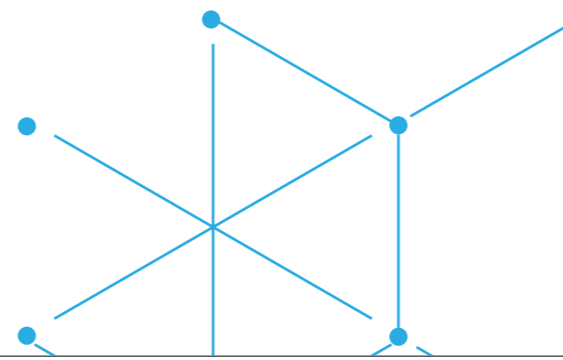
- Découvrir comment accéder aux financements européens pour ses projets.
- Faire connaître l'appui spécifique proposé par la MOT pour les territoires labellisés Petites villes de demain, Villages d'Avenir et Avenir Montagnes.



[Plus d'infos](#) →



FRANCE / BILATÉRAL



Bonne nouvelle pour l'apprentissage transfrontalier

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

La France et l'Allemagne avaient conclu le 21 juillet 2023 un accord portant sur le développement de l'apprentissage transfrontalier.

Ce « grand projet de coopération bilatéral » consiste à mettre en place un cadre juridique sécurisé pour permettre aux apprentis des deux pays de réaliser la partie pratique ou théorique de leur formation dans le pays voisin.

Le 13 juin 2024 le Bundestag a approuvé la facilitation de la formation professionnelle transfrontalière entre l'Allemagne et la France. De quoi augmenter le taux de mobilité chez

les apprentis, proche de 2%, et améliorer l'insertion et d'emploi des jeunes, notamment dans des territoires à la situation géographique transfrontalière idéale comme l'Alsace.

[Plus d'infos](#) →



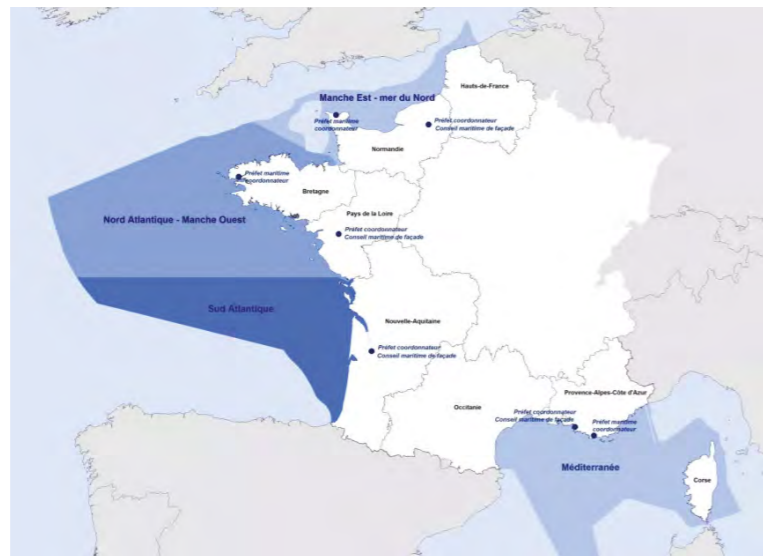
© Shutterstock Monkey Business Images

La nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral adoptée

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Le 11 juin 2024, la nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) pour la période 2024-2030 a été adoptée. Cette stratégie vise à coordonner les politiques publiques relatives à la mer et au littoral et s'articule autour de 18 objectifs. Les quatre priorités principales sont la neutralité carbone, la protection de la biodiversité, l'équité sociale et la compétitivité d'une économie bleue durable.

Elle sera mise en œuvre à travers les documents stratégiques de façade (DSF) et de bassins maritimes (DSBM) outre-mer, territoires dont le renforcement de la coopération transfrontalière est une priorité : il est recommandé de « Renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine maritime, notamment dans le cadre des conventions de mers régionales ».



[Plus d'infos](#) →

Renforcement des contrôles aux frontières : quelle incidence dans les bassins de vie transfrontaliers ? Quelles obligations des États ?

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



© Shutterstock Hadrian

L'Allemagne a rétabli lundi 16 septembre, pour six mois, des contrôles sur l'ensemble de ses frontières pour lutter contre l'immigration illégale, s'attirant des critiques au sein de l'Union européenne, car aucune concertation avec les autres pays de l'UE n'a été menée. Après ceux déjà en place aux frontières avec la Pologne, la République tchèque, l'Autriche et la Suisse, l'Allemagne vient de rétablir les contrôles aussi aux frontières avec la France,

le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark. Cependant, le nouveau code Schengen, entré en vigueur le 20 juin 2024, fait le constat que le manque de coordination des mesures nationales aux frontières intérieures a une incidence sur les liens économiques et sociaux qui existent dans les régions transfrontalières. C'est pourquoi, en cas de réintroduction de contrôles aux frontières intérieures envisagé, il est désormais prévu que les États membres examinent et évaluent son incidence probable sur le fonctionnement des « régions transfrontalières ». Aux termes du nouvel article 26.3., « En cas de réintroduction ou de prolongation du contrôle aux frontières intérieures, les États membres concernés veillent à accompagner ce contrôle de mesures appropriées qui atténuent les incidences de leur réintroduction sur les personnes et sur le transport de marchandises, en accordant une attention particulière aux liens sociaux

et économiques étroits qui unissent les régions transfrontalières, et aux personnes effectuant des déplacements essentiels. » Or, aujourd'hui, à la suite de la réintroduction des contrôles aux frontières allemandes, de nombreux frontaliers et habitants des bassins de vie transfrontaliers franco-allemands pourraient se trouver freinés dans leur quotidien, pour des déplacements entre leur lieu de domicile, de travail, d'éducation et de diverses activités. La maire de Strasbourg et le maire de Kehl ont d'ores et déjà demandé dans une déclaration commune, « au gouvernement fédéral allemand ainsi qu'au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg de veiller à limiter ces contrôles afin qu'ils n'entravent ni ne restreignent la mobilité, la cohabitation et la vie transfrontalière de nos habitants. »

[Plus d'infos](#) →

Les territoires transfrontaliers dans la nouvelle stratégie d'aménagement suisse

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024



© Shutterstock / Tobias Arhelger

Le Conseil fédéral suisse a adopté sa nouvelle stratégie d'aménagement le 26 juin 2024. Elle vise à renforcer les différents espaces fonctionnels du territoire (agglomérations, espaces ruraux et montagnards) et s'étend jusqu'en 2031. Comment cette stratégie prend-elle en compte les territoires frontaliers ? La France pourrait-elle s'en inspirer ?

Cette nouvelle stratégie s'accompagne d'un plan d'action détaillé et se concentre sur cinq objectifs principaux pour les huit prochaines années :

- Garantir à la population une qualité de vie élevée

- Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité ;
- Préserver, protéger et revaloriser le paysage et les ressources naturelles au sein et hors du milieu bâti
- Faire avancer la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques
- Renforcer la diversité de la société et la cohésion des régions.

Trois politiques sectorielles ont été identifiées comme ayant une incidence sur le développement territorial des régions et serviront à atteindre ces objectifs : agriculture, transports et tourisme.

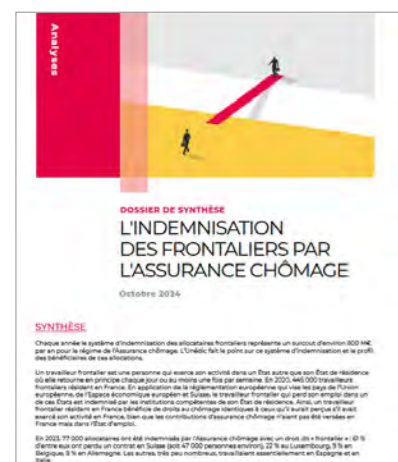
Répondre aux besoins de mobilité (y compris transfrontalière), assurer le transfert des expériences réussies à d'autres régions et identifier les potentiels des régions rurales seront autant de mesures en vue d'un développement plus harmonieux et plus durable.

Les territoires frontaliers à la Suisse sont intégrés au sein de cette stratégie, et considérés comme des espaces fonctionnels et étroitement imbriqués nécessitant une attention particulière. Ainsi, la politique régionale encourage « les mutations structurelles dans les régions de montagne, les espaces ruraux et les régions frontalières en renforçant leur compétitivité, notamment celle de leurs centres ». Elle affirme notamment le rôle des programmes et réseaux de coopération territoriale européenne (Interreg, ESPON, Convention Alpine...) dans le soutien des projets au niveau transfrontalier et international.

[Plus d'infos](#) →

Rapport de l'Unédic sur l'indemnisation des frontaliers par l'Assurance chômage – Vers une redéfinition des conditions d'accès pour les frontaliers ?

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024



LE TRAVAILLEUR FRONTALIER AUX FRONTIÈRES FRANÇAISES

Rappelons qu'un travailleur frontalier est «une personne qui exerce son activité professionnelle dans un État autre que son État de résidence où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine» : les actifs frontaliers travaillent principalement en Suisse (48 %), au Luxembourg (22 %), et dans une moindre mesure en Allemagne (11 %), en Belgique (10 %) ou à Monaco (7 %). Ils sont très peu nombreux à destination de l'Espagne (1%) et de l'Italie (<1 %), précise le rapport. Leur effectif augmente en continu entre 2006 et 2020 : ils étaient 445 000 en France en 2020, contre 353 000 en 2011. Et le rapport de préciser que cet effectif augmente principalement en raison de la proximité des pays économiquement plus attractifs : «le salaire moyen par tête (SMPT) est plus élevé dans les pays frontaliers, notamment en Suisse et au Luxembourg. De plus, dans les 4 principaux pays frontaliers, le taux de chômage est beaucoup plus bas qu'en France (7,3% en moyenne annuelle) : 3 % en Allemagne, 4,1 % en Suisse, 5,2% au Luxembourg et 5,5% en Belgique.» Carte des flux de frontaliers aux frontières françaises

DANS LES FAITS, DES REMBOURSEMENTS PARTIELS

«Avant 2010, il n'y avait aucun remboursement entre pays membres de l'Espace Économique Européen (EEE). Depuis le 1^{er} mai 2010, en application du règlement (CE) n°883/2004, l'État frontalier rembourse les prestations de chômage dans la limite de 3 mois à l'État de résidence. Cette durée de remboursement peut être étendue à 5 mois lorsque le frontalier a travaillé plus de 12 mois dans l'État frontalier au cours des 24 derniers mois.

Depuis le 1^{er} avril 2012, la Suisse applique les règles de remboursement fixées par le règlement (CE) n°883/2004 bien qu'elle

ne fasse pas partie de l'UE. Dans les faits, la durée d'indemnisation des allocataires frontaliers résidant en France dépasse largement les 5 mois maximum remboursés par le pays d'emploi. Il en résulte chaque année un surcoût pour l'Unédic, c'est-à-dire un écart, important, entre les dépenses d'allocations et les remboursements, qui leur sont inférieurs (voir Partie 4)12. Un projet de révision du règlement européen de coordination des systèmes de sécurité sociale n° 883/2004 et de son règlement d'application n'a pas pu aboutir à ce jour.» Extrait du Rapport page 6.

Un sujet dont la MOT s'était déjà emparé dès 2022 et pour lequel elle avait reçu l'UNEDIC lors d'un groupe de travail sur les solidarités transfrontalières en mai 2022*.

SUITE À CELA, LE GOUVERNEMENT A DÉCLARÉ VOULOIR «REDÉFINIR L'OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI POUR LES FRONTALIERS»

Suite à une question posée au gouvernement le 9 octobre dernier par une sénatrice du Doubs, département frontalier de la Suisse, la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet a déclaré : «bon nombre de transfrontaliers qui reviennent en France inscrits à France Travail sont en droit de pouvoir refuser une offre française au motif que l'offre n'est pas raisonnable en comparaison des salaires offerts de l'autre côté de la frontière suisse ou luxembourgeoise. [...] C'est quelque chose qu'on veut revoir pour remettre cette offre raisonnable d'emploi dans le contexte du marché du travail français». Elle a ajouté vouloir agir au niveau européen et avoir déjà pris contact avec la future présidence polonaise à ce sujet. Source : AFP

[Plus d'infos](#) →

* Sur ce sujet, retrouvez les travaux de la MOT suite à son groupe de travail «Solidarités territoriales et co-développement» : «Travail transfrontalier et couvertures sociales» ainsi que le replay de la réunion.

Chaque année le système d'indemnisation des allocataires frontaliers représente un surcoût d'environ 800 M€ par an pour le régime d'assurance chômage français. Suite à la publication de son rapport, l'Unédic, qui gère l'assurance chômage des Français, demande une renégociation des accords avec les pays voisins.

Dans son dernier rapport publié en octobre, l'Unédic fait le point sur ce système d'indemnisation et le profil des bénéficiaires. Il affirme que «depuis 2011, la facture s'élève à... 9 milliards d'euros». En 2023, 77 000 allocataires étaient indemnisés par l'assurance chômage en France avec un droit dit «frontalier». Soit 50% de plus qu'en 2011.

«Ce n'est pas bon pour l'emploi, car les entreprises françaises limitrophes ne trouvent pas de main-d'œuvre. Et ce n'est pas bon pour les habitants, car la présence de travailleurs frontaliers, qui ont un plus fort pouvoir d'achat même quand ils sont au chômage, fait augmenter le coût de la vie et les prix de l'immobilier, particulièrement en Haute-Savoie», estime Jean-Eudes Tesson, président du gestionnaire de l'assurance chômage. Source : «Indemnisation chômage des travailleurs frontaliers : le « ras-le-bol » de l'Unédic», DNA, 03/10/2024

En France, un accord a été trouvé sur l'assurance chômage incluant la question des travailleurs frontaliers [puis abandonné]

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024



© GTE

Début octobre, le gouvernement français a relancé les négociations concernant l'accord sur l'assurance chômage, en redonnant la main aux acteurs sociaux, et en demandant «une économie de 400 millions d'euros supplémentaires dès l'année prochaine» tout en suggérant d'étudier la piste des travailleurs frontaliers qui «perçoivent dans certains pays voisins des

salaires nettement plus élevés, notamment en Suisse et au Luxembourg».

Un projet d'accord a ainsi été conclu le 15 novembre entre patronat et syndicats. Celui-ci prévoit d'appliquer un nouveau modèle de calcul de l'allocation chômage pour les travailleurs frontaliers, avec un coefficient réducteur prenant en compte la différence de niveau de salaire entre le pays

[Plus d'infos](#) →

Réforme du chômage des frontaliers, une résolution propose de réformer le système au niveau européen

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025



forte opposition, notamment dans l'Est de la France.

Le projet initial, soutenu par les partenaires sociaux, visait à réduire le déficit de l'Unédic (800 millions d'euros en 2023) en introduisant un «coefficient» pénalisant pour les salariés frontaliers.

Le débat a toutefois permis de relancer la question d'une évolution de la législation européenne. La Commission des affaires européennes du Sénat a ainsi adopté le 11 décembre une résolution du sénateur Cyril Pellevat visant à réformer le système : il propose que l'État d'emploi, comme la Suisse, prenne en charge une plus grande partie des prestations chômage, nécessitant une révision du règlement européen de 2004.

[Plus d'infos](#) →

En France, l'abandon du projet de réforme controversée du chômage des frontaliers été annoncé le 3 décembre 2024 par la ministre démissionnaire Astrid Panosyan-Bouvet. Cette mesure, qui aurait réduit les indemnités des travailleurs frontaliers, a suscité une

L'IMPACT TRANSFRONTALIER DES LÉGISLATIONS NATIONALES :

Le CCT franco-allemand invite les deux gouvernements à s'accorder sur une période d'expérimentation de 18 mois

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand, en charge – selon l'article 14 du traité d'Aix-la-Chapelle – d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers, a adopté, le 21 octobre 2024, une délibération «portant Recommandations relatives à l'analyse d'impact transfrontalier des législations nationales».



© Staatskanzlei des Saarlandes



Ces avancées se fondent sur les travaux du Groupe de travail «Analyse d'impact» et son rapport final adopté le 11 septembre 2024 sous la présidence du Professeur Nikolaus Marsch de l'Université de la Sarre et de Jean Peyrony, Directeur général de la MOT.

Aux termes de ces recommandations, le CCT invite les deux gouvernements à s'accorder sur une période d'expérimentation initiale de 18 mois, reconductible, pour tester les mesures proposées par le GT dans son rapport.

Pour le gouvernement français, cette période probatoire devrait débuter avec l'entrée en vigueur de la circulaire du Premier

ministre français, actuellement en cours de révision par le Secrétariat général du gouvernement (SGG, qui a participé au GT), laquelle devrait inclure l'obligation de mesurer l'impact transfrontalier des nouveaux projets de lois, et au plus tard au 1^{er} mai 2025. Cette circulaire devrait aussi contenir des dispositions relatives aux régions frontalières, dont la définition pourrait se baser sur celle en cours d'élaboration dans le cadre du nouveau code frontières Schengen.

Le gouvernement allemand devrait décider de tester l'application de la «procédure d'identification et de prévention des effets indésirables non négligeables des nouvelles réglementations légales dans les régions frontalières» (par exemple, charges bureaucratiques supplémentaires ou effets secondaires involontaires) prévue par le rapport du GT.

Pour cette phase pilote, les deux gouvernements devraient retenir à minima les domaines économique, social, environnemental, sanitaire, énergétique et des transports (en application de l'article 13, alinéa 2 du traité d'Aix-la-Chapelle).

Un guide méthodologique pourrait être rédigé pour chaque pays et les administrations compétentes devraient bénéficier d'une

formation adaptée pour les sensibiliser aux enjeux de l'intégration transfrontalière.

Les deux gouvernements devraient charger le Secrétariat commun du CCT de diffuser – pendant la phase d'expérimentation de 18 mois – les projets qui lui ont été transmis aux membres du Comité ainsi qu'aux organismes experts désignés ; le Secrétariat commun devrait communiquer les réponses et analyses obtenues au SGG en France ou au ministère fédéral compétent en Allemagne.

Enfin, le CCT mettra en place un groupe de travail pour accompagner cette phase d'expérimentation en veillant notamment à la mise en œuvre de ces recommandations, et en soutenant les acteurs impliqués par son expertise. Il soumettra au Comité tous les six mois un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations. Le Groupe de travail sera composé d'experts législatifs et de représentants des ministères compétents. La participation au groupe de travail est ouverte à tous les membres du CCT ; d'autres experts pourront être associés aux travaux.

[Plus d'infos](#) →

Une étude de l'INSEE analyse les déplacements des travailleurs frontaliers aux frontières françaises

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

En 2021, les travailleurs frontaliers parcourent en moyenne 34 km pour se rendre à leur travail, contre 14 km pour les non-frontaliers résidant dans les mêmes territoires. Ils utilisent majoritairement la voiture. 18 % d'entre eux ont des trajets de 50 km ou plus, et ces longs trajets sont en forte augmentation par rapport à 2010.

Au niveau des frontières vers le Luxembourg, Genève et Bâle, les flux de travailleurs frontaliers sont très concentrés. Les trajets sont particulièrement longs vers le Luxembourg et vers l'Arc jurassien suisse,



alors qu'ils sont plus courts vers Monaco. Pour leurs trajets domicile-travail, les travailleurs frontaliers émettent en moyenne 2,4 fois plus de gaz à effet de serre (GES) que ceux des non-frontaliers, majoritairement en raison des distances parcourues plus longues.

[Plus d'infos](#) →

L'ÉTUDE NATIONALE EST COMPLÉTÉE PAR CINQ ÉTUDES RÉGIONALES :

• **Étude nationale** : Un travailleur frontalier sur cinq parcourt plus de 50 km pour aller travailler - Insee Première no 2027, novembre 2024

ÉTUDES RÉGIONALES :

• **Auvergne-Rhône-Alpes** : Des trajets domicile-travail de plus en plus longs, des émissions de CO2 qui ne baissent pas - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes no 185, novembre 2024

• **Bourgogne-Franche-Comté** : Les frontaliers : de plus en plus loin de leur travail - Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté no 208, novembre 2024

• **Grand Est** : Dans le Grand Est, des trajets domicile-travail beaucoup plus longs pour les frontaliers - Insee Analyses Grand Est no 188, novembre 2024

• **Hauts-de-France** : Travailleurs frontaliers vers la Belgique : Des trajets domicile-travail presque 3 fois plus longs que ceux des autres actifs - Insee Analyses Hauts-de-France no 179, novembre 2024

• **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : 33 000 frontaliers travaillent à Monaco, 30 % de plus en une décennie - Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur no 108, novembre 2024

Brigitte Klinkert désignée par l'Assemblée Nationale pour une mission sur «les problématiques transfrontalières pour les Français métropolitains»

PUBLIÉ EN DÉC. 2024/JAN. 2025

Brigitte Klinkert, députée du Haut-Rhin, a été désignée par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale comme «rapporteuse d'une mission flash dédiée aux 'problématiques transfrontalières pour les Français métropolitains'». Cette mission, d'une durée de deux mois, vise à identifier et analyser toutes les difficultés du quotidien auxquelles sont confrontés les habitants des régions frontalières, en particulier en Alsace. «Mon objectif est de recenser les formalités et irritants qui entravent leur vie quotidienne et de proposer des solutions concrètes, guidées par le bon sens et l'efficacité. Je souhaite des résultats rapides», a-t-elle souligné. La MOT a été auditionnée dans ce cadre, le 20 décembre 2024.

[Plus d'infos](#) →



EUROPE / INTERNATIONAL



Élections européennes : la MOT dévoile sa carte de l'abstention dans les territoires frontaliers et appelle à l'engagement des députés européens

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Les électeurs européens étaient appelés aux urnes du 6 au 9 juin 2024 dans les 27 Etats-membres de l'Union Européenne, et plus particulièrement le 9 juin en France. Ces élections concernaient au plus haut point les citoyens français résidant dans les territoires et bassins de vie frontaliers, puisque ce sont ces mêmes citoyens qui vivent l'Europe au quotidien par la transfrontalité de leur vie personnelle comme professionnelle. Mais pour autant, se sont-ils mobilisés ?

En France, le taux de participation aux dernières élections européennes a atteint un record depuis 30 ans en s'établissant à 51,5% (en 1994, il s'établissait à 52,7%). Sachant que 30% de la population française vit dans un département frontalier d'un autre Etat, membre ou non de l'Union Européenne (cf Suisse), et à ce titre est directement concernée par les sujets européens, souvent des sujets de leur quotidien, nous avons souhaité examiner la participation/abstention des électeurs de ces mêmes départements.

[Voir la carte et lire l'article](#) →


LA MOT APPELLE À L'ENGAGEMENT DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

Pour continuer de soutenir la prise en compte des bassins de vie transfrontaliers dans les politiques européennes, afin qu'ils ne soient plus synonymes de blocages juridiques ou administratifs, mais d'innovation, de cohésion sociale et territoriale, la MOT a adressé, suite aux élections européennes, un courrier aux têtes de liste françaises, afin de les inviter à poursuivre le travail entrepris avec Anne Sander. Elle appelle vivement les députés qui le souhaitent à rejoindre son réseau !

la MOT a également souhaité saluer le travail de l'eurodéputée Anne Sander, vice-présidente de la MOT depuis 2015, dont le mandat n'a malheureusement pas été renouvelé. L'ensemble du réseau de la MOT salue tout particulièrement son travail au Parlement européen en tant que présidente du groupe de liaison transfrontalier puis du groupe sur la coopération transfrontalière, et son initiative du projet pilote « Initiative intégrée de réaction transfrontalière aux crises » mis en œuvre par la CE.

[Plus d'infos](#) →

Régions transfrontalières : que dit le nouveau Code Schengen ?

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Le 20 juin 2024 a été publié au Journal officiel de l'UE le règlement «concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes» : nouveau «code Schengen».

Le but principal du nouveau règlement est de renforcer l'espace Schengen, en précisant notamment les procédures tout en encadrant davantage la capacité des Etats membres à réagir aux menaces et en faisant en sorte que les règles de gestion des frontières soient appliquées de manière uniforme tant aux frontières extérieures qu'aux frontières intérieures.

La Commission a fait le constat que les vérifications aux frontières intérieures ne portaient pas atteinte en soi au droit à la libre circulation, mais que le manque de coordination des mesures nationales avait eu une incidence sur les liens économiques et sociaux qui existent dans les régions transfrontalières, en affectant notamment les capacités locales à garantir des services essentiels de part et d'autre de la frontière.

Il en résulte désormais une véritable prise en compte des régions transfrontalières en tant que telles. Dans un premier temps et « [a]u plus tard le 11 janvier 2025 », le règlement prévoit que « tous les États membres ayant des frontières intérieures communes déterminent, en étroite coopération, les zones de leur territoire considérées comme des régions transfrontalières, eu égard aux liens sociaux et économiques étroits qui les unissent, et les notifient à la Commission. » (article 42 ter). Une fois ces régions transfrontalières ainsi déterminées, en cas de réintroduction



de contrôle aux frontières intérieures envisagé, les États membres devraient examiner et évaluer son incidence probable sur la circulation des personnes au sein de l'espace sans contrôle aux frontières intérieures, et sur le fonctionnement de ces régions transfrontalières. La prolongation de ces contrôles est également prévue et encadrée. Leur maintien donne notamment lieu à des rapports des Etats concernés qui doivent décrire, entre autres, l'évaluation initiale et l'évaluation de suivi de la nécessité et de la proportionnalité du contrôle aux frontières, la coopération concrète avec les États membres voisins, l'incidence qui en résulte sur la libre circulation des personnes, en particulier dans les régions transfrontalières, et l'efficacité de la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures, et comprennent

une évaluation ex post de la nécessité et de la proportionnalité de cette réintroduction.

Par ailleurs, « En cas de réintroduction ou de prolongation du contrôle aux frontières intérieures, les États membres concernés veillent à accompagner ce contrôle de mesures appropriées qui atténuent les incidences de leur réintroduction sur les personnes et sur le transport de marchandises, en accordant une attention particulière aux liens sociaux et économiques étroits qui unissent les régions transfrontalières, et aux personnes effectuant des déplacements essentiels. » (article 26.3.)

[Plus d'infos](#) →


Etude sur la résilience et les outils de gestion de crise dans les régions frontalières

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

L'étude intitulée «Strengthening the resilience of EU border regions: Mapping risks & crisis management tools and identifying gaps» («Renforcer la résilience des régions frontalières de l'UE : Cartographie des risques et des outils de gestion de crise et identification des lacunes») vient d'être publiée par la Commission européenne (DG REGIO et DG ECHO).

Elle met en lumière l'efficacité des mécanismes de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes au niveau européen, en particulier dans les territoires

transfrontaliers. Elle explore les «lacunes» identifiées dans les mécanismes actuels et fournit des recommandations pour améliorer la résilience des régions frontalières. PCette étude doit servir de référence à la MOT et l'ARFE pour leur projet commun (sur le volet «Gestion de crise transfrontalière»).

[Plus d'infos](#) →

Commission européenne/OCDE : un nouvel outil de gouvernance transfrontalière, lancement d'un projet MOT-ARFE

PUBLIÉ EN JUILLET 2024

Lors de l'événement «Reinforcing Cross-Border Governance for Development» qui s'est tenu les 19 et 20 juin, la Commission européenne et l'OCDE ont présenté un nouvel outil destiné à renforcer la gouvernance dans les régions transfrontalières de l'Union européenne.

S'appuyant sur les premières conclusions du projet « Building More Resilient Cross-Border Regions » qui a porté sur cinq sites pilotes (dont trois aux frontières françaises, plus d'infos ici), il vise à identifier les domaines clés nécessitant des améliorations et à fournir des recommandations concrètes pour aider les régions à améliorer leur coopération transfrontalière.

A cette occasion, les experts et praticiens de la coopération transfrontalière de toute l'UE ont été invités à contribuer à l'amélioration de cet outil. Jean Peyrony, directeur de la MOT, faisait partie du panel. Il a notamment évoqué l'action des parties prenantes locales auprès des niveaux supérieurs afin d'obtenir la résolution des obstacles transfrontaliers sur leur territoire.

C'est sur la base des résultats de ces deux jours de travaux que l'OCDE affinera l'outil. Sa version finale sera présentée en décembre 2024, puis disponible gratuitement sur le site de l'OCDE.

Plus d'infos →



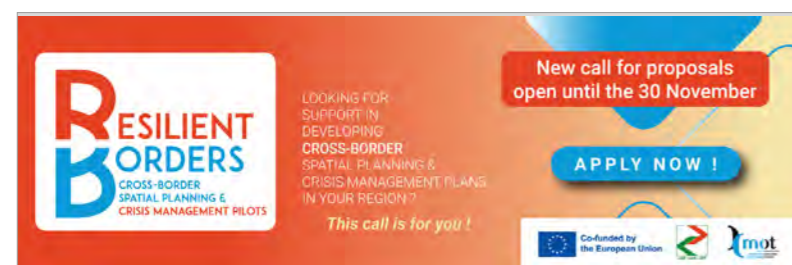
PROJET MOT/ARFE

Dans le cadre du projet pilote « Resilient borders - CB Planning & Crisis Pilots », la MOT et l'ARFE ont pour la première fois reçu en commun une subvention de la Commission européenne pour lancer 2 appels à projets, sur deux thèmes :

- **Aménagement du Territoire transfrontalier** avec dix projets pilotes – suivi et géré par la MOT ; avec comme référence l'outil préparé par l'OCDE.
- **Gestion de crise transfrontalière** avec dix projets pilotes – suivi et géré par l'ARFE ; avec comme référence l'étude « Strengthening the Resilience of EU Border Regions ». Deux appels à projets sont sur le point d'être lancés afin de sélectionner dix sites pilotes pour chaque thème. L'objectif sera ensuite de réaliser un plan d'actions sur chaque site pilote qui pourra être transposable sur d'autres sites.

Lancement de l'appel à projets européen «Resilient Borders» – Aménagement du territoire & gestion de crises (en transfrontalier)

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



Géré par la MOT et l'ARFE pour le compte de la DG REGIO, l'appel à projets «Resilient Borders» vise à sélectionner deux fois dix sites pilotes pour développer des plans de gestion de crises ou pour des actions pour favoriser un aménagement du territoire concerté en transfrontalier, avec un soutien financier de la Commission européenne.

Plus d'infos →

Rendez-vous sur le site web resilientborders.eu à partir du 4 octobre pour retrouver tous les éléments.

«Easy Border», un nouvel outil en ligne lancé par le Border focal Point de la DG Regio

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024

Easy Border est présenté comme «un navigateur simple et convivial» visant à guider les utilisateurs (particuliers ou organisations publiques) et privées dans toute l'Union européenne au sein des services de la Commission européenne en matière de besoins transfrontaliers : «que vous ayez besoin d'aide pour surmonter un obstacle ou que vous recherchiez des informations, Easy Border est là pour vous aider».

Plus d'infos →



«The sea as a connector» : retour sur la session maritime de l'EuRegionsWeek 2024

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024



La MOT et le Comité européen des Régions se sont associés à l'occasion de la Semaine européenne des Régions et des Villes 2024 pour proposer une session politique autour de l'avenir des coopérations maritimes. Retrouvez le replay en ligne !

Intitulée «Building strong maritime cooperation for sustainable growth in coastal and insular regions», cette séquence a réuni :

- Marie-Antoinette Maupertuis, en tant que vice-Présidente de la MOT aux coopérations maritimes et spécifiques et présidente de l'Assemblée de Corse ;
- Mathias Lindström, directeur du GECT Kvarken Council, seul GECT ayant été établi dans les pays nordiques et autour d'une frontière maritime ;
- Mercedes Acitores, du programme Interact, qui appuie les programmes Interreg ;
- Karsten Uno Petersen, représentant de la COTER du Comité des Régions

et rapporteur sur l'avenir de la Coopération territoriale européenne ;
- et enfin Jean-Pierre Halkin, pour représenter le point de vue de la Commission Européenne (DG REGIO).

«C'est assez étonnant que l'on se retrouve aujourd'hui à faire du lobbying pour la coopération maritime, alors même que, tout au long de l'histoire, la mer a toujours été la manière la plus simple de connecter et de faire du commerce entre une ville et l'autre» a rappelé en ouverture **Karsten Uno Petersen**, en évoquant l'histoire des villes hanséatiques, notamment au Danemark.

Et **Marie-Antoinette Maupertuis** de poursuivre: «22 sur 27 Etats membres ont une frontière maritime. Nous sommes des espaces économiques de production, d'échanges d'idées et de marchandises. Nos coopérations méritent d'être reconnues au même titre que les coopérations terrestres».

Jean-Pierre Halkin a insisté sur le fait que pour protéger les mers et leurs écosystèmes, il faut agir à l'échelle des bassins maritimes, qui sont transnationaux par essence. Ces «biens publics transfrontaliers» dépendent souvent des activités menées sur terre, principales sources des pollutions maritimes. Ces mers sont en pleine évolution et représentent toutefois aussi un potentiel en matière de production d'énergie renouvelable offshore.

Mercedes Acitores a insisté sur le fait que, même si la coopération nécessite des financements, il s'agit également de trouver des manières plus intelligentes de «faire projet ensemble». Par ailleurs, elle a tenu à rappeler que, pour certains programmes Interreg considérés comme «maritimes», cette dimension n'est pas si présente ou alors est vue par les partenaires des projets comme étant transversale à l'ensemble des activités. Par ailleurs, une remise en question du modèle du «tout-tourisme» en matière de développement économique des espaces côtiers est aujourd'hui essentielle, en parallèle de celle de la digitalisation des espaces insulaires.

Mathias Lindström a tenu à souligner que les espaces de coopération actuels sont parfois trop étendus. Un travail pour définir les «zones

fonctionnelles» qui concentrent les principaux enjeux (îles, détroits, etc.) serait nécessaire afin de mieux redistribuer les financements. Il fournit l'exemple de la coopération entre Umeå (Suède) et Vaasa (Finlande), désormais reliées par une ligne de ferry innovante et bas carbone, ligne qui n'existerait pas sans l'appui initial d'Interreg.

Jean-Pierre Halkin a cité les consultations sur le Post-27 lancées par la Commission, qui souhaite voir les mers de demain comme des «connecteurs», tout en rappelant qu'Interreg est reconnu aujourd'hui par les acteurs comme un outil unique, permettant des approches qui sont à la fois multi-niveaux, «place-based» et multi-sectorielles.

De nombreux témoignages de la salle (programmes Interreg Maritimes, DG MARE, CRPM...) ont enrichi et poursuivi les échanges, notamment en insistant sur le besoin d'identifier de nouvelles modalités de coopération avec le Royaume-Uni, depuis le Brexit et la disparition des programmes Interreg ; sur les complémentarités et les synergies entre les stratégies macro-régionales et les stratégies de bassins maritimes ; et sur les défis, y compris géopolitiques, en Mer Méditerranée.

La rediffusion intégrale de la session est disponible.

Pour aller plus loin, retrouvez le focus de la MOT sur la coopération maritime.

Plus d'infos →

Avenir de la CTE post 2027 : première proposition de la MOT et lancement d'un groupe de travail

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2024



Pour préparer l'avenir de la coopération territoriale, la Commission a lancé fin 2023 un processus de consultations des citoyens et des acteurs. Ces consultations qui se déroulent tout au long de l'année 2024 sont notamment menées par chaque programme Interreg.

L'objectif : recueillir des recommandations qui permettront dès 2025 de façonner l'avenir des programmes post-2027. La MOT diffuse aujourd'hui une première proposition de contribution technique. Elle lancera à l'automne un groupe de travail «Post-2027» réservé à ses membres afin d'enrichir cette première proposition (plus d'infos ci-dessous). Le toolkit diffusé par la DG REGIO, auquel la MOT a contribué, encourage l'implication des territoires transfrontaliers, notamment au travers de leurs structures de gouvernance. Plus d'infos
En tant que partie prenante, la MOT contribuera à la consultation au niveau européen avec ses partenaires l'ARFE, le CESCO et TEIN, et propose une première contribution technique, à télécharger ici.

Cette étape de consultations aboutira les 27 et 28 mars à Gorizia (IT) et Nova Gorica (SI) avec l'«Interreg Annual Event» organisé par la DG REGIO sur la coopération territoriale européenne post 27. Puis, la Commission proposera un budget pour la période 2028/2034, ainsi que les projets de règlement de la politique de cohésion, dont celui sur Interreg.

Vous souhaitez contribuer à dessiner collectivement l'avenir des programmes Interreg ? La MOT lancera au cours de l'automne un groupe de travail « Post-2027 » réservé à ses membres.

[Plus d'infos](#) →

Plusieurs avis du Comité des Régions appellent à un renforcement de la coopération transfrontalière

PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2024



Lors de la 163^{ème} session plénière du Comité européen des Régions, plusieurs avis sur l'avenir de la coopération territoriale et plus spécifiquement sur la coopération transfrontalière ont été adoptés. Ils proposent notamment un doublement de son financement !

- **«L'avenir de la coopération territoriale européenne après 2027»**, avis porté par Karsten Uno Petersen

(DK/PES), membre de l'assemblée régionale du Danemark du Sud : «Les régions frontalières représentent 40 % du territoire de l'UE y vit. Par conséquent, le financement de la coopération transfrontalière devrait être doublé dans le prochain budget pluriannuel de l'UE».

- **«Résoudre les obstacles à la coopération des services d'urgence**

dans les régions frontalières de l'UE», avis porté par Pavel Branda (CZ/ECR), maire adjoint de Rádlo: «Les recommandations formulées dans l'avis identifient les mesures à prendre pour renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine des services d'urgence.»

- **«Budget de l'UE et politiques territorialisées, propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le CFP après 2027»**, avis porté par Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, vice-présidente de la MOT.

- **«Une politique de cohésion renouvelée après 2027, qui ne laisse personne de côté»**, avis portés par Emil Boc, maire de la municipalité de Cluj-Napoca (Roumanie) et Vasco Alves Cordeiro, président du Comité européen des Régions.

[Plus d'infos](#) →



Retour sur la conférence «Art of Cooperation» à Budapest

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Dans le cadre de la Présidence hongroise de l'UE, s'est tenue à Budapest du 13 au 15 novembre la Conférence «Art of Cooperation», à laquelle la MOT a participé. Consacrée à l'avenir de la coopération territoriale européenne, elle a été l'occasion de lancer officiellement la «European cross-border platform», une initiative du Comité européen des Régions (CdR) et de ses partenaires le CESCO, l'ARFE et la MOT, afin de rassembler tous les acteurs de la coopération transfrontalière à l'échelle européenne.

La conférence a réuni près de 400 participants issus des programmes Interreg, mais également l'ensemble des parties prenantes, représentants de la Commission, du CdR, des États, et des territoires venus de toute l'Europe. Plusieurs plénières et ateliers ont exploré les sujets clés pour la période de programmation 2027+, tels que l'approche territoriale, les projets citoyens, ou la résolution des obstacles à la coopération.

Deux ateliers sur ce sujet des obstacles ont également montré la convergence des projets Interreg et des dispositifs de gouvernance multi-niveaux tels que les traités bilatéraux (par exemple aux frontières françaises les traités d'Aix-la-Chapelle, du Quirinal ou de Barcelone), la coordination interministérielle horizontale et verticale mise en place en Allemagne, ou encore le Conseil nordique. Jean Peyrony, directeur général de la MOT a rappelé le rôle de France et du réseau de la MOT dans différentes initiatives, à l'exemple du groupe de travail parlementaire franco-belge mis en place dès 2007, la «plateforme de Budapest» qui a lancé le débat sur les obstacles au niveau européen ou encore le groupe de travail co-présidé par la France et le Luxembourg à partir de 2015, ayant permis d'aboutir aujourd'hui à la proposition FCBS (Facilitating cross-border solutions : proposition de règlement européen pour la résolution des obstacles transfrontaliers), en parallèle de la «cross border review» de la DG REGIO.

L'événement a été l'occasion d'adopter une Déclaration sur le futur d'Interreg, Interreg35, et de présenter la position du réseau TEIN «Costs of non-Interreg».

[Plus d'infos](#) →

Le prix 2024 des GECT a été décerné à l'Eurodistrict SaarMoselle, un adhérent du réseau de la MOT pour son projet Kita Salut de crèche transfrontalière à la frontière franco-allemande. Retrouvez notre fiche projet !

LANCEMENT DE LA «EUROPEAN CROSS-BORDER PLATFORM»

Le Comité européen des régions a officiellement lancé la nouvelle plateforme européenne qui succède à celles des GECT pour «rassembler tous les acteurs de la coopération transfrontalière, des villes et régions frontalières aux GECT et aux Eurorégions». L'objectif est d'offrir un espace commun aux acteurs transfrontaliers à l'échelle européenne pour leur permettre d'échanger sur leurs besoins communs, dialoguer avec les institutions de l'UE, mettre en lumière les problèmes rencontrés et rechercher des solutions au niveau européen. La MOT fait partie de son Comité de pilotage aux côtés de l'ARFE et du CESCO.

Le rapport de l'OCDE «Building More Resilient Cross-border Regions» est disponible !

PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2024

Mené en collaboration avec la Commission européenne, ce rapport montre que «des organes de gouvernance transfrontalière bien conçus et dotés de ressources suffisantes peuvent contribuer à libérer le potentiel de développement des régions transfrontalières».

POINTS CLÉS DU RAPPORT :

• **Pourquoi les régions transfrontalières sont souvent moins développées :** le rapport explore les raisons pour lesquelles ces régions accusent souvent un retard de développement par rapport aux régions non frontalières, et analyse les mécanismes de gouvernance multiniveaux en place pour le stimuler.

• **Gouvernance transfrontalière :** en se basant sur les cinq régions pilotes,

il examine les cadres de gouvernance sur quatre dimensions :

1. l'architecture de la gouvernance transfrontalière ;
2. la planification stratégique ;
3. le financement et la mobilisation des ressources ;
4. la promotion et le plaidoyer pour le développement transfrontalier.

OECD Multi-level Governance Studies
Building More Resilient Cross-border Regions
CONSIDERATIONS IN GOVERNANCE AND PARTNERSHIPS



OECD

Le rapport de l'OCDE souligne qu'en 2021, le PIB par habitant dans les régions frontalières de l'UE ne représentait que 86 % de la moyenne européenne, et propose des recommandations fondées sur des données probantes pour :

- Améliorer la gouvernance transfrontalière pour mieux relever les défis communs.
- Garantir un financement durable et à long terme pour les actions transfrontalières.
- Renforcer le soutien politique pour stimuler une coopération transfrontalière significative.

Ce travail résume les conclusions du projet pilote lancé en 2023 sur cinq sites pilotes (situés aux frontières Belgique-France, Lituanie-Pologne, Luxembourg-France, France-Espagne, Portugal-Espagne), auquel la MOT a été étroitement associée.

Plus d'infos →

Vers une résolution européenne pour «adapter les politiques publiques en zones frontalières»

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Isabelle Rauch, députée de la Moselle, conseillère régionale Grand Est, a indiqué dans un communiqué du 31 octobre qu'elle travaillait à une proposition de législation européenne pour «adapter les politiques publiques en zones frontalières». Elle y évoque «une action politique adaptée et dédiée, qui se fonderait sur la différenciation territoriale».

Plus d'infos →



© European Union - Source : EP

ACROSS: un nouveau «Data hub» pour les régions frontalières de l'UE

PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2024



La Commission européenne a lancé un nouveau «data hub» dédié aux territoires frontaliers en Europe.

Il collecte et propose des données géospatiales et des indicateurs socio-économiques harmonisés sur les interactions transfrontalières pour des thèmes comme les transports publics, les soins de santé ou la gouvernance transfrontalière. L'objectif est de permettre aux décideurs politiques et acteurs de la coopération de disposer d'informations essentielles pour «exploiter le potentiel de ces territoires».

Plus d'infos →

BRIDGEforEU : un accord a été trouvé entre le Conseil de l'UE et le Parlement

PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2024



Le député européen Sandro Gozi, vice-président de la MOT a salué une «victoire sans précédent pour les régions transfrontalières». Le règlement permettra de «jeter des ponts entre les territoires et les communautés, contribuer au dynamisme des marchés du travail, faciliter l'accès aux services publics transfrontaliers essentiels et accroître la cohésion économique et sociale».

Le Parlement estime que ces obstacles représentent «une perte annuelle de 457 milliards d'euros au niveau de l'UE».

Rappelons que le travail de la MOT depuis plus de dix ans est à l'initiative de ce projet avec ses partenaires européens !

La prochaine étape consistera en l'adoption officielle du règlement.

Le 16 décembre, le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire pour le nouvel instrument BRIDGEforEU visant à lever les obstacles administratifs et juridiques dans les régions frontalières, ce qui représente une avancée majeure pour les territoires frontaliers en Europe !

CE QU'IL FAUT RETENIR DE BRIDGEFOREU :

- La création de points de coordination transfrontalière pour étudier la résolution de chaque obstacle à la frontière et y apporter une solution concrète.
- Un outil de facilitation transfrontalière pour standardiser les procédures et accélérer les solutions.
- La création d'un registre public des obstacles, recueillant des données auprès des États membres sur les questions transfrontalières aux frontières terrestres et maritimes.

Plus d'infos →

LA DOC.

LES PUBLICATIONS DE LA MOT



PLAIDOYER
Facilitons et accélérons la réalisation de Services Express Régionaux Métropolitains Transfrontaliers

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

Ce plaidoyer a été mené par la MOT et Objectif RER Métropolitain afin de promouvoir la dimension transfrontalière des projets de SERM.

[Plus d'infos](#) →



MANIFESTE
Manifeste pour la reconnaissance et la meilleure prise en compte de « bassins de vie transfrontaliers » dans l'action publique

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

Par ce manifeste qui vient compléter le «Cross-border deal» du Borders Forum, la MOT et son réseau appellent à un changement de regard des acteurs pour considérer les espaces traversés par une frontière comme de véritables «bassins de vie transfrontaliers».

[Plus d'infos](#) →



«ZOOM TRANSFRONTALIER»
Observer les dynamiques de l'économie et de l'emploi en transfrontalier

N°1, PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2024

i Dans le cadre de sa mission d'analyse et de soutien des territoires frontaliers, la MOT a lancé une nouvelle série de publications dédiée à l'observation transfrontalière. Ce premier numéro est consacré à une question essentielle : les dynamiques de l'économie et de l'emploi en contexte transfrontalier, et plus précisément les flux de travailleurs frontaliers aux frontières françaises.

[Plus d'infos](#) →



FICHE PROJET
L'hôpital de Cerdagne, un modèle unique de service public sanitaire transfrontalier

PUBLIÉ EN OCTOBRE 2024

[Plus d'infos](#) →

Cross-border deal

En faveur des territoires transfrontaliers, pour une Europe plus forte et solidaire par-delà les frontières

PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2024



Lors du Borders Forum 2024, les participants se sont répartis en dix ateliers thématiques pour échanger sur des propositions concrètes. L'objectif: soumettre aux décideurs nationaux et européens un «Cross-border deal» pour une meilleure prise en compte des bassins de vie transfrontaliers dans les politiques publiques, résoudre les «blocages» aux frontières qui impactent le quotidien de près de 30% de la population européenne, et redonner confiance en l'Europe.

[Plus d'infos](#) →



ETUDE
Vision 360° du Massif du Jura : vers un diagnostic transfrontalier

PUBLIÉ EN 2024

[Plus d'infos](#) →

AUTRES

PUBLICATIONS



Promouvoir la coopération transfrontalière pour une intégration européenne efficace

INSTITUT TERRAM, JEAN-LUC SAURON, JUIN 2024



Strengthening the Resilience of EU Border Regions

COMMISSION EUROPÉENNE, TECHNOLIS GROUP, CMCC, NORDREGIO, 2024



Eurocepticisme et effet frontière : Le cas de la région française du Grand Est, lors des élections européennes de 2024

UNIGR-CBS WORKING PAPER VOL. 21, 2024



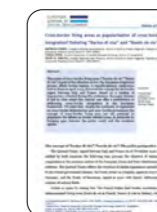
Réunir par le biais de l'enseignement dans une région frontalière

INSTITUTE FOR TRANSNATIONAL AND EUREGIONAL CROSS BORDER COOPERATION AND MOBILITY (ITEM), INTERREG EUREGIO MEUSE-RHIN, DAAM HOVENS, 2024



Comprendre les défis du Grand Luxembourg: Présentation de la démarche

LORRAINE NORD IN TRANSITION N°1, AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD (AGAPE), SEPTEMBRE 2024



Cross-border living areas as popularisation of cross-border integration? Debating 'Bacino di vita' and 'Bassin de vie'

EUROPEAN JOURNAL OF SPATIAL DEVELOPMENT, VOL.21 NO.4, RAFFAELLA COLETTI, TOBIAS CHILLA, GIULIO M. SALERNO, 2024



L'indemnisation des frontaliers par l'assurance chômage

DOSSIER DE SYNTHÈSE, UNÉDIC, OCTOBRE 2024



Frontières en mouvement (Frontem): Which Models of Cross-Border Cooperation for the EU

BORDER STUDIES, VOL.6, BIRTE WASSENBERG (ED.), 2024

mot

A noter : un chapitre de Jean Peyrony intitulé «Europe: Towards Cross-Border Regions and Multi-level Governance of Borders»



Territoires et transitions : enjeux environnementaux

CAHIER DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, N°3, ANCT, JUILLET 2024

mot

A noter : un chapitre sur «L'observation transfrontalière du changement climatique» rédigé par la MOT



Formation du personnel soignant dans l'Arc jurassien franco-suisse

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER DE L'ARC JURASSIEN (OSTAJ), SEPTEMBRE 2024



Habiter ici, travailler là... et se déplacer

OBSERVATOIRE TERRITORIAL TRANSFRONTALIER, N°2, AGURAM, 2024



La vie dans une région transfrontalière : Neuf histoires pour faciliter les solutions transfrontalières

ARFE, DG REGIO, 2024 [DISPONIBLE EN FRANÇAIS]



B-solutions, solving border obstacles: A compendium 2023-2024

ARFE, DG REGIO, 2024



Une vision transfrontalière pour aménager le Grand Luxembourg à l'heure des transitions : Synthèse

AGAPE, SEPTEMBRE 2024



Cross-border living areas as popularisation of cross-border integration? Debating 'Bacino di vita' and 'Bassin de vie'

RAFFAELLA COLETTI, TOBIAS CHILLA, GIULIO M. SALERNO, EUROPEAN JOURNAL OF SPATIAL DEVELOPMENT, VOL. 21, N°4, 2024



Un travailleur frontalier sur cinq parcourt plus de 50 km pour aller travailler

INSEE PREMIÈRE, N° 2027, NOVEMBRE 2024



Les frontaliers, de variable d'ajustement à ressource précieuse !

FONDATION IDEA, DÉCRYPTAGE, N° 39, NOVEMBRE 2024.



Le logement, une problématique transfrontalière, Antoine Paccoud

LES CAHIERS DE LA GRANDE RÉGION, N°8, DÉCEMBRE 2024



Building More Resilient Cross-border Regions

OCDE, COMMISSION EUROPÉENNE, DÉCEMBRE 2024

Portail documentaire

Retrouvez toutes les publications sur la coopération transfrontalière dans le portail documentaire de la MOT. Plus de 4800 documents référencés, dont 2500 accessibles en ligne !

[Plus d'infos](#) →

Rétrospective #07
Juillet - Décembre 2024.

Publié en Janvier 2025.
Directeur de publication : Jean Peyrony.
Réalisation : Domitille Ayrat.

Photos : Droits réservés.

Pour s'abonner à la newsletter :
www.espaces-transfrontaliers.eu



Mission Opérationnelle Transfrontalière
38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris – France
www.espaces-transfrontaliers.eu
tél : +33 1 55 80 56 80
mot@mot.asso.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

